



Talence

2025 - 2028

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

PLAN MERCREDI

— Une ambition éducative —
pour tous les enfants, à poursuivre.

LEXIQUE

CDL - Centres de loisirs

ACM - Accueil collectif de mineurs / centres de loisirs

SDJES - Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

AESH - Accompagnant des élèves en situation de handicap

CLAS - Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

AFEV - Association de la fondation étudiante pour la ville

CHAM - Classe à horaires aménagés en musique

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire

POTS - Plan d'organisation du temps scolaire

RECREAMIX 33 - Pôle ressources handicap

MDD - Maison du développement durable

PRE - Programme de réussite éducative

PAE - Programme d'actions éducatives

PEDT - Projet éducatif de territoire

TPS - Temps périscolaires

SOMMAIRE

- 0 - Préambule page 4
- 1 - Périmètre et public en 2025 du PEDT / Plan mercredi .. page 7
 - Évolution du nombre d'enfants scolarisés et répartition dans les écoles.
 - POTS Plan d'Organisation du Temps Scolaire.
 - Plan de Talence avec implantation des écoles publiques.
 - Nombre de places disponibles en centres de loisirs.
 - Évolution de la fréquentation en centres de loisirs municipaux
 - Plan de Talence avec implantation des Centres de loisirs municipaux et associatifs.
- 2 - Contexte Territorial en 2025 page 15
 - 2-1 Les ressources du territoire
 - 2-2 La structuration des temps périscolaires et extrascolaires à Talence
 - 2-3 Les modalités d'informations aux familles
- 3 - Évaluation des objectifs prioritaires 2022/2025 page 36
 - 3-1 Axe 1 : La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant
 - 3-2 Axe 2 : L'accueil de tous les publics
 - 3-3 Axe 3 : Mise en valeur de la richesse des territoires
 - 3-4 Axe 4 : Le développement d'activités éducatives de qualité
- 4 - La nouvelle Charte, le PEDT / PLAN MERCREDI réactualisé.. page 50
 - Axe 1 : La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant
 - Objectifs, Moyens, Indicateurs d'évaluation
 - Axe 2 : L'accueil de tous les publics
 - Objectifs, Moyens, Indicateurs d'évaluation
 - Axe 3 : Mise en valeur de la richesse des territoires
 - Objectifs, Moyens, Indicateurs d'évaluation
 - Axe 4 : Le développement d'activités éducatives de qualité
 - Objectifs, Moyens, Indicateurs d'évaluation
- 5 - Évaluation, Coordination, Pilotage page 54
- 6 - Annexes..... page 56

PRÉAMBULE

Le premier Projet éducatif de territoire (PEDT) pour la Ville de Talence a été élaboré en 2014 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Le retour à une organisation scolaire de quatre jours de classe, à compter de septembre 2018, a nécessité une réactualisation en s'appuyant sur le nouveau cadre réglementaire et les préconisations du Plan mercredi.

La Ville a donc réorienté son PEDT en incluant les évolutions induites par le changement d'organisation scolaire, notamment pour le mercredi, et a signé un PEDT/Plan mercredi 2018/2021 ayant fait l'objet d'une prorogation d'un an.

Une troisième édition de ce projet éducatif a été signée en décembre 2022 pour une durée de trois ans.

2025 est donc une année, à nouveau charnière, pour l'action éducative de la Ville avec la réalisation d'un bilan du PEDT en cours et l'élaboration de la quatrième version.

Le nouveau projet concernera la période 2025/2028 pour être sur un calendrier identique à celui de la Convention territoriale globale signée avec la CAF. Il représente l'axe enfance de cette convention.

Il est à préciser que la CAF est un partenaire institutionnel important dans le parcours d'accueil de l'enfant et de la famille en Accueil collectif des mineurs.

Parmi les différents dispositifs d'accompagnement financier, nous pouvons citer la Prestation de service ordinaire que chaque structure, répondant aux critères, touche selon des modalités précises et notamment le nombre d'heures d'encadrement par enfant.

À titre indicatif pour 2024, le montant plafond de la subvention était fixé à 0.59 € par heure encadrement par enfant en accueil périscolaire et 0.62 € en temps extrascolaire. Un bonus territoire vient compléter cet accompagnement pour chaque heure par enfant déclarée et contractualisée (actuellement 0.35€).

La CAF accompagne également les structures dans leurs projets d'accueils des enfants à besoins spécifiques avec un complément accueil inclusif s'élevant à 4.50€/heure encadrement par enfant bénéficiaire de l'AAEH (Allocation d'éducation de l'enfant Handicapé).

Dans tout projet, il convient de réaliser une phase de bilan afin de mieux appréhender les suites à donner.

Celui-ci a été réalisé avec l'ensemble des acteurs et les différentes institutions, réparties en différents groupes :

UN COMITÉ DE PILOTAGE COMPOSÉ :

- d'élus
- de partenaires Institutionnels : SDJES, CAF, Educ. Nationale
- de la Direction enfance et vie éducative
- de partenaires associatifs : Ludiloisirs, Mix-Cité, Le Local, CAJ
- d'autres services de la ville : Sport, Culture, Animation sportive, Cohésion sociale, Handicap, PRE/PAE/Parentalité, Transition écologique et sociale
- de chargés de coopération CTG : Globale, Parentalité, Handicap
- de représentants des parents d'élèves

UN COMITÉ DE SUIVI COMPOSÉ :

- d'élus
- de la Direction enfance et vie éducative

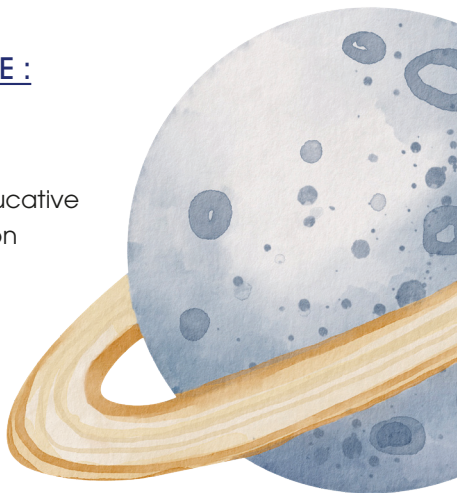
UN COMITÉ TECHNIQUE COMPOSÉ DE :

Groupe 1: COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

- Services de la Direction enfance et vie éducative
- Conseillère pédagogique de circonscription
- Directions d'écoles
- Parents d'élèves élus
- Directions périscolaires

Groupe 2 : RÉSEAU DES PARTENAIRES

- Direction Enfance et vie éducative
- Services Éducation, Enfance, Cuisines
- Conseillère CAF
- Direction Affaires culturelles
- Ludiloisirs
- Service Cohésion sociale (Chargé de coopération CTG)
- Mix-Cité
- Le Local
- Centre Animation Jeunesse
- Coordination PRE / PAE / Chargée de coopération Parentalité
- Service Sport / Animations sportives
- Référente Handicap



Quatrième ville de Bordeaux Métropole en nombre d'habitants, Talence en compte 45 869 au 1^{er} janvier 2022 pour une superficie de 8,28 km², soit 5540 hab./ km²(Ville la plus densément peuplée de la Métropole)



Talence, située au sud de Bordeaux (2 km).

Par sa situation géographique et malgré un territoire foncier disponible en réduction, la commune de Talence bénéficie d'une dynamique de peuplement en légère croissance depuis quelques années.

Talence se caractérise aussi par la présence de l'Université et de nombreux établissements d'enseignement supérieur sur son territoire.

La Ville de Talence compte aussi un quartier prioritaire politique de la ville actuellement en opération de restructuration urbaine. Situé au sud de la ville, ce territoire recouvre trois groupes scolaires et une école maternelle. Des actions spécifiques y sont déployées dans le cadre du Contrat de cohésion sociale et urbaine ainsi que dans le cadre du Programme de réussite éducative.

1 - PÉRIMÈTRE ET PUBLIC EN 2025 DU PEDT/PLAN MERCREDI

Territoire concerné : **Ville de Talence**

Public concerné : **enfants de 3 à 11 ans scolarisés dans les écoles publiques**

Périodes concernées : **les temps périscolaires, avant et après la classe, ateliers proposés le midi en élémentaire, les mercredis et pendant les vacances scolaires.**

		Maternelles	Élémentaires	TOTAL
2022 / 2023	Écoles	1037	1595	2632
	Restauration	98 %	97 %	
	APS	55 %	70 %	
	Écoles Privées	124	454	578
2023 / 2024	Écoles	1025	1605	2630
	Restauration	97 %	97 %	
	APS	71 %	78 %	
	Écoles Privées	123	472	595
2024 / 2025	Écoles	993	1582	2575
	Restauration	98 %	98 %	
	APS	71 %	78 %	
	Écoles Privées	136	457	593

Globalement les effectifs sont en baisse, notamment en maternelle. Cette tendance est similaire aux constats réalisés à l'échelon départemental mais aussi national.

Nous observons que les inscriptions à la restauration sont restées très élevées sur les trois dernières années.

On constate également une augmentation du pourcentage d'enfants inscrits à l'accueil périscolaire en maternelle (passant de 55 % à 71 % entre 2022 et 2023) mais aussi en élémentaire (de 70 % à 78 % de 2022 à 2023).

Nombre d'établissements d'enseignements concernés.....	16
Écoles maternelles.....	8
Écoles élémentaires.....	6
Écoles primaires (entité unique maternelle et élémentaire)	2

Groupes scolaires	MATERNELLE	ÉLÉMENTAIRE
GAMBETTA	5 classes	10 classes
CAMUS	4 classes	7 classes
JOLIOT CURIE	6 classes	11 classes
LASSERRE	6 classes	10 classes
MICHELET	4 classes	8 classes
SAINT-EXUPERY	3 classes	5 classes
Écoles primaires		
LAPIE	6 classes	10 classes
RAVEL	2 classes	5 classes
Écoles maternelles		
JAURES	3 classes	
PICASSO	2 classes	
Total	41 classes	56 classes

Initialement positionné sur l'école primaire Maurice Ravel, l'école Lapie accueille, depuis la rentrée de septembre 2024, un dispositif **Unité localisée pour l'Inclusion Scolaire** (ULIS) pour les élèves en situation de handicap comprenant une douzaine d'élèves.

Il est à noter l'ouverture d'un second dispositif sur l'école Michelet et d'une classe associée, depuis de la rentrée scolaire de septembre 2025.

Ces deux ouvertures sont accompagnées d'une classe supplémentaire en maternelle sur l'école Lapie pour cause d'effectif en croissance.

Historiquement, l'école Picasso accueille des enfants de TPS (très petite section) nés en janvier, février et mars de l'année n+1 de scolarisation en petite section.

Cet accès en TPS est soumis à l'engagement pour les familles d'y laisser leur enfant durant les quatre années de la maternelle, l'objectif étant de conserver les effectifs d'une certaine importance dans les écoles localisées au sud.

En effet, il est à souligner que, depuis plusieurs années, la commune enregistre une baisse significative des effectifs scolaires dans ce secteur.

Il convient également de préciser que deux écoles privées sous contrat sont situées sur le territoire communal.

Une école maternelle privée hors contrat a également été ouverte en octobre 2024.

Plan de l'Organisation du Temps Scolaire (POTS) Écoles Camus élémentaire, groupes scolaires Curie, Lasserre, Saint Exupéry, Michelet et écoles primaires Lapie et Ravel.

Les horaires retenus par les conseils d'école, validés par M. le maire et le DASEN, sont issus des expériences liées à la réforme des rythmes scolaires. Ils ont notamment pour objectifs de soutenir le travail du matin, temps propice aux apprentissages pour les élèves.

	7h30-8h30	8h30-12h	12h-14h	14h-16h30	16h30-18h30
Lundi	Accueil périscolaire	École	Pause méridienne	École	Accueil périscolaire
Mardi	Accueil périscolaire	École	Pause méridienne	École	Accueil périscolaire
Mercredi	Centres de loisirs				
Jeudi	Accueil périscolaire	École	Pause méridienne	École	Accueil périscolaire
Vendredi	Accueil périscolaire	École	Pause méridienne	École	Accueil périscolaire

Horaires spécifiques GAMBETTA et ALBERT CAMUS

	7h30-8h30	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-16h30	16h30-18h30
	Accueil périscolaire	École	Pause méridienne	École	Accueil périscolaire

Horaires spécifiques JAURES

	7h30-9h	9h-12h	12h-14h	14h-17h	17h-18h30
	Accueil périscolaire	École	Pause méridienne	École	Accueil périscolaire

Horaires spécifiques PABLO PICASSO

	7h30-8h30	8h30-12h	12h-13h45	13h45-16h15	16h15-18h30
	Accueil périscolaire	École	Pause méridienne	École	Accueil périscolaire

Plan des écoles publiques maternelles et élémentaires de Talence



Places disponibles dans les Centres de loisirs municipaux

Centres de loisirs Maternelles 3-6 ans

« Les P'tits Potes de Curie » École maternelle Curie	« Les P'tits Potes de Lasserre » École maternelle Lasserre	« Les P'tits Potes de Gambetta » École maternelle Gambetta
88 places	88 places	72 places
Total : 248 places		

Centres de loisirs Élémentaires 6-11 ans

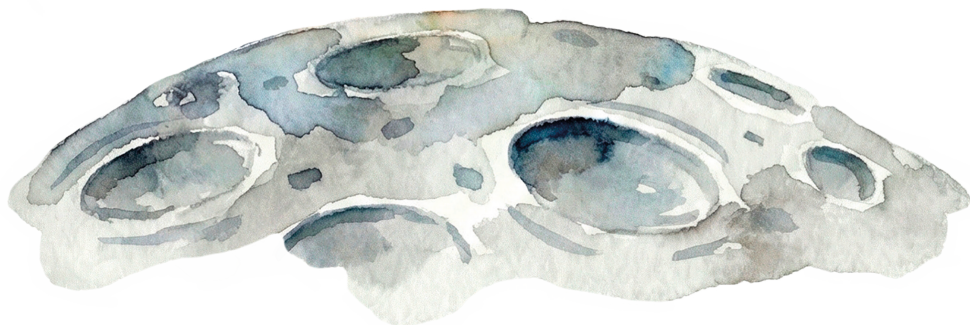
« Les Potes de Curie » École élémentaire Curie	« Les Potes de Lasserre » École élémentaire Lasserre
120 places	108 places
Total : 228 places	

Accueil multisports 8-16 ans

Espace GAMMA : 140 places

Vacances sportives 8-16 ans

Espace GAMMA : 48 places



Places disponibles dans les Centres de loisirs associatifs



Centre de loisirs Ludiloisirs	
Maternelles : 88 places	Élémentaires : 112 places
Centre social Mix-Cité	
Maternelles : 24 places	Élémentaires : 24 places
Centre Animation Jeunesse	
	Accueil d'enfants dès 9 ans : 90 en 2024/2025
Total Maternelles : 112 places disponibles	Total Elémentaires : 226 places disponibles

	CDL municipaux	CDL associatifs	TOTAL
Maternelles 3-6 ans	248	112	360
Élémentaires 6-11 ans	392	226	618
TOTAL	640	338	978

Évolution de la fréquentation des ACM municipaux de 2022 à 2025

Afin d'accompagner l'évolution des besoins des familles en mode de garde sur le territoire, un travail très étroit et régulier est réalisé entre les structures municipales et associatives, plus spécifiquement avec le centre Ludiloisirs.

Cette communication sur les listes d'attente respectives et l'harmonisation des périodes d'inscription et de réservation, permet d'adapter la capacité d'accueil des structures municipales sans mettre en péril le fonctionnement des structures partenaires.

En concertation et pour faire face à une augmentation significative des besoins des familles pour le public maternel, la Ville a ouvert un centre de loisirs supplémentaire durant les vacances scolaires : Les P'tits potes de Lasserre.

Afin de donner un éclairage sur l'évolution des effectifs encadrés sur les différents ACM municipaux, nous avons choisi de faire un focus sur les bilans transmis annuellement à la CAF. Le nombre d'heures correspond au nombre d'heures par encadrement et par enfant sur une année complète.

Évolution des états déclarés à la CAF de 2022 à 2024

Année de Référence	Extrascolaire	Périscolaire
2022	57 700 Heures	480 700 Heures
2023	70 700 Heures	553 000 Heures
2024	85 400 Heures	554 000 Heures
	+ 48% par rapport à 2022	+ 15% par rapport à 2022



Positionnement des centres de loisirs municipaux et associatifs



2-1 Les ressources du territoire

Le projet éducatif de territoire - Plan mercredi prend en compte les différents temps des enfants de 3 à 11 ans, en s'appliquant à organiser des temps d'accueil entre le temps scolaire et les temps familiaux, dans un cadre éducatif propice à l'épanouissement et à la socialisation des enfants. Une attention particulière est portée à la journée du mercredi, pour son rôle pivot dans l'organisation des loisirs des enfants.

Les différents temps d'accueil des enfants en dehors du temps scolaire, qu'ils soient durant les accueils périscolaires, y compris le mercredi et pendant les vacances scolaires, poursuivent des objectifs similaires :

- offrir aux enfants des temps de détente et de plaisir où doit prévaloir un esprit ludique.
- favoriser le vivre ensemble, l'harmonie des relations, la coopération et l'échange.
- proposer des découvertes.

Afin de garantir la qualité des accueils proposés, ces temps sont encadrés par des directrices des temps périscolaires, titulaires du BPJEPS ou diplômes équivalents, qui sont positionnées sur chaque groupe scolaire.

Annexe 1 Direction des écoles, des Temps périscolaires et chefs d'équipes des agents.

Les équipes sont composées d'animateurs et d'animatrices titulaires du BAFA. Les mêmes professionnels assurent les encadrements des accueils périscolaires, du mercredi et des vacances sur les centres de loisirs municipaux, ce qui permet d'assurer une cohérence éducative sur l'ensemble des temps. Les équipes relativement pérennes et formées, disposent de temps de formations et de temps de préparations dédiés et prennent en charge les enfants et mettent en place les relations avec les familles.

L'équipe de direction et les équipes d'animation proposent des réunions d'informations et de régulation régulières qui permettent d'échanger sur des situations particulières, sur les types d'activités et sur toutes thématiques spécifiques à l'accueil des enfants.

Ces professionnels travaillent en partenariat avec les directions d'écoles et instaurent, autant que possible, des actions permettant de partager les pratiques de chacun, de mieux connaître les champs d'intervention respectifs. À cet effet, un dialogue est toujours recherché autour des projets (projets d'écoles / projets des centres de loisirs).

Les équipes sont rattachées au service Enfance, au sein de la **Direction enfance et vie éducative**.

Cette direction regroupe plusieurs services :

- le **service Enfance** réparti en deux secteurs : agents des écoles et animation. Cette organisation favorise la complémentarité des acteurs qui interviennent auprès des enfants sur chaque école et clarifie le positionnement de la ville au sein de la communauté éducative.
- le **service Éducation**, interlocuteur des équipes enseignantes pour le suivi des conseils d'écoles, les dotations, la gestion des classes de découverte mais également des familles pour les inscriptions scolaires, demandes de dérogation...
- le **service Accueil et Ressources** qui regroupe deux secteurs : Le Pôle Accueil gère les inscriptions et réservations aux activités restauration, accueils périscolaires, centres de loisirs municipaux du mercredi et des vacances. Auparavant répartis sur plusieurs services, ce regroupement des guichets accompagne la simplification des démarches administratives pour les familles. Le Pôle Ressources accompagne notamment le service Enfance sur toute la partie gestion RH des équipes (contrats, remplacements journaliers...), environ 230 agents. Initialement répartis sur deux services distincts, le regroupement des pôles gestion facilite et améliore fortement les mutualisations des ressources RH, accentuant la capacité à remplacer les agents en cas d'absence.
- le **service de la Restauration Municipale** qui produit 3000 repas / jour à destination des écoles et de certaines RPA. L'intégration de ce service au sein de la Direction vient marquer le positionnement du temps de pause méridienne comme un temps éducatif très important dans la journée de l'enfant.

Depuis la rentrée de septembre 2024, l'ensemble des services de la Direction sont regroupés au sein de la Maison de l'Enfance, située place Joliot-Curie.

En complément du Portail Famille pour les démarches dématérialisées, un lieu physique unique est ainsi proposé aux familles pour l'inscription à l'école, aux activités de la restauration, des accueils périscolaires et extrascolaires.

Des permanences sont également proposées par le service de la Régie pour le règlement des factures.

Les familles peuvent également y demander un rendez-vous avec la chargée de Mission Inclusion Enfance (nous y reviendrons ultérieurement) mais aussi avec la coordinatrice du Programme de Réussite Éducative et d'Accompagnement Éducatif. Cette dernière est également chargée de coopération Parentalité dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF.

Le Programme de Réussite Éducative financé par l'État accompagne la prise en charge de difficultés particulières pour les enfants situés en secteur Politique de la Ville (Thouars). La Ville a souhaité qu'un dispositif similaire soit étendu à l'ensemble du territoire et a décidé de financer, avec ses propres fonds, un Projet d'Actions Éducatives.

DE MULTIPLES RESSOURCES

A. Le territoire dispose de ressources de qualité autour des pratiques artistiques, culturelles et scientifiques.

La Ville a été labellisée « 100% EAC » (éducation artistique et culturelle) en 2024 pour une durée de 5 ans soit pour la période de 2023 à 2028.

Plusieurs propositions existent sur le territoire et se développent sur l'année scolaire et hors temps scolaire.

Chaque année, plus de 50 propositions d'EAC à destination des encadrants, animateurs, enseignants, ... sont programmées par les équipes culturelles de la Ville. Depuis 2024, elles sont compilées dans un livret annuel « le livret 100 % EAC » : celui-ci est diffusé auprès de toutes les structures accueillant des enfants et des jeunes de 18 mois à 20 ans.

C'est ainsi plus de 20 700 enfants et/ou élèves qui bénéficient de ces actions inscrites en EAC :

- les Comités de lecture, les prix collèges et lycées ainsi que le projet langage dans une des écoles du quartier prioritaire de la Ville portés par les Médiathèques,
- les expositions – parcours art et science portées par le Forum des Arts & de la Culture,
- les médiations autour du spectacle vivant complétées par des représentations à destination des scolaires, de la maternelle au lycée, portées par le service culturel,
- les ateliers d'arts plastiques du Forum en faveur des petits à partir de 18 mois en partenariat avec le CCAS,
- les concerts Musiqu'enville, les présentations d'instruments et découverte de la danse portés par l'École Municipale de Danse et de Musique,
- les projets d'éducation artistique et culturelle pilotés par la scène de musiques actuelles « L'Inconnue, scène curieuse »,
- les projets d'animation autour de la culture des accueils de loisirs de la ville.

Depuis 2023 / 2024, la Ville de Talence est éligible au Pass Culture (dimension collective) qui lui permet de toucher un public plus large, notamment les collégiens.

De plus, une convention cadre portant sur le Plan d'Éducation Artistique et Culturelle a été contractualisée entre l'Éducation Nationale et la Ville de Talence pour la période de 2023 à 2026.

Les enjeux et objectifs pédagogiques de chaque établissement culturel de la ville y sont définis :

Médiathèques

Assurer un accès libre à toutes et tous à la culture, à l'information, à l'éducation tout au long de la vie, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs sous toutes ses formes, contribuer à créer une habitude de lecture, notamment chez les plus jeunes, en donnant accès à une diversité et pluralité d'ouvrages et d'opinions.

École municipale de musique et de danse

Contribuer à la construction de la personne par la maîtrise d'un outil artistique et l'acquisition de connaissances,
Favoriser l'égalité d'accès aux pratiques artistiques,
Renforcer les compétences transversales des jeunes,
Développer le sens critique et développer la curiosité.

Forum des arts & de la culture et service culturel

Permettre à chacun de découvrir et de profiter d'une offre culturelle diversifiée,
S'appuyer sur les ressources et potentiels de la ville pour créer une véritable identité tournée vers la culture scientifique,
Développer la curiosité, la créativité et l'esprit critique,
Structurer un parcours de découverte, d'émerveillement, d'expérimentations et de questionnements.



École municipale de musique et de danse

accueille les enfants dès l'âge de 4 ans pour des séances d'éveil musique et danse. Il s'agit d'ateliers pour explorer et développer l'imaginaire de l'enfant en éveillant sa perception, sa créativité et sa sensibilité artistique. L'EMMD offre différents parcours d'apprentissage en individuel et en groupe.

Parcours musique

- de 6 à 7 ans : initiation musique associée à un parcours découverte des instruments de musique tout le long de l'année.
- à partir de 7 ans : début de la pratique instrumentale : 21 instruments au choix en fonction des places disponibles et début de la pratique vocale.

Des pratiques collectives de la musique sont proposées dès la deuxième année d'apprentissage et en fonction du niveau instrumental : initiation à l'orchestre d'harmonie (IOH), jeune orchestre d'harmonie (JOH), orchestres d'harmonie, orchestre à cordes (OAC), jeune orchestre symphonique contemporain (JO SC), ateliers de musiques actuelles, Big Band, musique de chambre, fanfare, bande de hautbois, chœur et chorales, atelier lyrique, ensembles de classes tous instruments.

Parcours danse

- à partir de 8 ans : début de la pratique de la danse avec choix parmi les cinq disciplines enseignées (classique, contemporaine, danse libre, danse jazz, Hip Hop)
- 419 enfants de moins de 11 ans fréquentent l'EMMD.

L'EMMD accueille les personnes en situation de handicap (enfants, adolescents, adultes) avec la présence d'une référente handicap au sein de l'équipe pédagogique.

Il est à noter qu'une classe CHAM (Classe à Horaires Aménagés en Musique) est mise en place à l'école élémentaire Michelet avec les moyens de l'EMMD.

De plus, dans le cadre d'une convention avec l'Opéra National de Bordeaux, ce dispositif est complété par le projet Démos jusqu'en juillet 2026. Il permet à 14 enfants de cette école de bénéficier de cette action à travers des ateliers de pratiques musicales hebdomadaires.

En 2024/2025, **674 enfants** ont été accueillis à l'**École de Musique et de Danse**. 54 élèves bénéficient du dispositif CHAM.

« L'Inconnue, scène curieuse de musique », installée dans le quartier de Thouars, propose toute l'année des cours de musique, des concerts jeune public ainsi que des stages de musique pendant les vacances. Elle accueille environ 135 enfants de moins de 12 ans parmi ses adhérents.

Ateliers du Forum

Proposent trois ateliers de découverte et de pratique des arts plastiques, le mercredi après-midi pour les enfants entre trois et 11 ans et accueillent ainsi 40 enfants. Ces ateliers sont dédiés aux découvertes de matériaux créatifs, dans un esprit ludique et éducatif. Dessin, collage, peinture, maquette, modelage, céramique, fabrication d'objets sont proposés aux enfants de moins de 11 ans.

La science infuse

Dispositif permettant aux enfants entre quatre et 12 ans d'appréhender les sciences et technologies de façon ludique et interactive. Au Forum, sur le temps scolaire, extra-scolaire (mercredi et samedi après-midi) ou au sein des centres de loisirs municipaux, les enfants peuvent participer à des activités amusantes, des expériences collaboratives et réaliser des productions scientifiques et artistiques (ré) créatives.

Médiathèques

Accueille les enfants dès leur naissance. Le secteur jeunesse de ces établissements (3 mois à 13 ans) offre près de 43 000 documents de toutes sortes (livres, revues, CD, DVD). Les enfants peuvent emprunter 15 documents pour un mois.

Des animations sont régulièrement programmées notamment pendant les vacances scolaires (projections de films, ateliers, clubs lecteurs, lectures...). Les bibliothécaires sont là pour conseiller, orienter et faire découvrir toute la richesse des collections.

En 2024, 1872 enfants ont bénéficié d'une action autour du livre et de la lecture.

Association « Les Arts Scéniques Talençais » propose des ateliers et des stages de théâtre :

- **7** intervenants intermittents du spectacle
- **10** ateliers hebdomadaires
- **17** heures de cours hebdomadaires
- **51** enfants de 7 à 10 ans
- **16** jeunes de 11 à 17 ans
- **30** adultes
- **107** inscrits à l'année
- **5** stages par an pour les enfants de 6 à 15 ans pendant les périodes de vacances scolaires
- **1** festival par an « Les Théâtrales » au Forum des Arts & de la Culture.

La construction d'équipements culturels sont programmés par la Ville

- Château des Arts, pôle des pratiques artistiques (danse, musique, théâtre, arts plastiques) dont l'ouverture est prévue en septembre 2027,
- la salle polyvalente à vocation culturelle en 2029,
- le planétarium au sein du Forum des Arts & de la Culture en 2029.

B. Le territoire dispose également de ressources en sports et activités physiques

La Ville est labellisée « **Ville active et sportive** » depuis 2018 et a atteint le troisième laurier pour cette année 2025. Ce label récompense et valorise les villes qui portent, entre autres, des activités physiques accessibles au plus grand nombre, tout au long de la vie.

Elle détient également le **label cinq étoiles « sport pour tous »** venant valoriser les communes ayant mis en place une politique sportive ouverte à l'ensemble de leurs habitants.

Ainsi, plusieurs propositions existent sur le territoire et se développent sur l'année scolaire et hors temps scolaire, à destination des enfants :

Stade nautique Henri Deschamp

- La natation scolaire : encadrés par les ETAPS nautiques municipaux, 40 séances de natation sont effectuées dans la scolarité pour les élèves (maternelle et élémentaire), représentant plus de 320 heures de cours de natation.
- Les classes bleues : les huit ETAPS nautiques municipaux ont été formés à l'encadrement de l'aisance aquatique. Un cycle de natation scolaire est donc effectué dès la moyenne section avec évaluation des paliers de l'aisance aquatique. Ce projet est mis en place depuis l'année scolaire 2025/2026.
- L'école de natation : encadrés par les ETAPS nautiques municipaux, des cours de natation sont proposés du mardi au vendredi. Une vingtaine de créneaux sont proposés en soirée et une douzaine de créneaux en journée. 280 enfants de quatre à 12 ans sont inscrits.
- Des stages de natation sont également proposés pendant les vacances scolaires et un partenariat est mis en place avec le centre social et culturel Mix-Cité pour en faire bénéficier ses adhérents.

Service animation sportive

- Le sport scolaire : mobilisation de trois éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives / quatre cycles / huit écoles.
31 classes/semaine (environ 700 élèves), du CP au CM2.

- Disciplines : Acrosport, Athlétisme, Badminton, Baseball, Basket Ball, Course d'orientation, Escalade, Handball, Hockey, Gymnastique, Jeux d'opposition, Ping Pong, Rugby, Trampoline, Ultimate, Volley Ball.

L'intervention des ETAPS sur notre territoire est une réelle plus-value pour les enfants des écoles élémentaires. Ces séances permettent une pratique d'activités physiques et sportives variées sous forme de cycles et permettent une progression de l'enfant dans les différentes disciplines. Elles développent les capacités motrices et physiques de l'enfant et permettent de lutter contre la sédentarité. Elles sont réalisées en plus des séances autonomes encadrées par les professeurs des écoles.

- L'éveil corporel : deux éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives / cinq cycles / 10 écoles.

deux écoles maternelles/semaine (32 enfants), durant le temps périscolaire.

Il s'agit d'un temps d'éveil corporel sous forme de parcours de motricité (sauts, lancers, courses, appuis, latéralité, prise de risques, mouvements gymniques...). cinq à six séances sont réalisées dans chaque école permettant d'augmenter la difficulté des parcours et d'avoir une progression de l'enfant.

L'intervention des ETAPS en dehors du temps scolaire au sein des écoles maternelles préfigure une première approche des apprentissages de l'espace et du corps dans une pratique éducative et sportive adaptée.

École multisport et vacances sportives

- École multisport : Il s'agit d'activités physiques et sportives variées sous forme de cycles qui permettent une progression de l'enfant dans les différentes disciplines (inscription annuelle) et facilitent l'orientation des familles vers le club de sport adaptés aux souhaits de l'enfant après une période d'initiation.

un directeur / 10 éducateurs diplômés / cinq cycles.

126 enfants de six à 12 ans, les mercredis après-midi (hors vacances).

neuf groupes de 14 enfants établis selon les âges.

- Disciplines : Acrosport, Athlétisme, Badminton, Baseball, basket ball, Course d'orientation, Escalade, Escrime, Handball, Jeux d'opposition, Rugby, Squash, Tir à l'arc, Ultimate, VTT.

- Vacances sportives (2024) : Activités physiques et sportives variées adaptées aux périodes annuelles, aux âges des enfants et axées sur l'initiation et la découverte à la semaine.

deux directeurs / une ETAPS / 12 éducateurs diplômés / trois stagiaires BAFA / 14 semaines d'accueil.

336 enfants, de huit à 16 ans (216 : huit à 11 ans et 120 : + de 11 ans. 206 garçons et 130 filles).

- Disciplines : Accrobranche, Acrosport, Athlétisme, Badminton, Baseball, Basket Ball, Boccia, Catamaran, Canoë, Cirque, Course d'orientation, Escalade, Escrime, Football, Frisbee golf, Golf, Handball, Hockey, Jeux d'opposition, Optimist, Paddle, Padel tennis, Ping Pong, Piscine, Rugby, Rugby fauteuil, Ski, Surf, Tchouck Ball, Tennis, Tir à l'arc, Ultimate, Volley Ball, VTT.

un séjour ski - un séjour surf - deux mini camps activités de pleine nature - 1 mini camps équitation.

L'école Multisport et les Vacances sportives sont déclarées en tant qu'Accueil collectif de mineurs auprès des services SDJES.

Dans le cadre des interventions scolaires, une convention est signée et renouvelée tous les trois ans avec la DSDEN concernant la natation scolaire et le sport scolaire.

Une convention a également été signée avec l'association sportive UST Athlétisme afin de leur permettre d'intervenir sur le temps scolaire et de réaliser des projets autour de l'athlétisme.

En 2024/2025, **1585 enfants** de moins de 12 ans ont fréquenté **les clubs sportifs**.

Annexe 2 Associations sportives.



C. La Maison du développement durable

La Maison du développement durable (MDD) est un pôle dynamique d'information, d'échange et de réflexion, entièrement dédié à l'avancement de la transition écologique et sociale, et plus particulièrement, à la promotion des modes de vie éco-responsables.

Elle est activement engagée dans la sensibilisation à l'environnement pour le jeune public.

Tout au long de l'année, plusieurs ateliers sont proposés pour les enfants dans le cadre de la programmation : atelier d'encre végétale, escape game, atelier décorations de Noël à partir de chutes de bois, ...

L'équipe de la MDD intervient auprès des écoles élémentaires dans le cadre d'une convention avec l'Education Nationale.

Un nouveau cycle a débuté en 2024/2025 sur les pollinisateurs, leurs spécificités et leur rôle pour la préservation de nos écosystèmes.

D. Le Conseil municipal des enfants

Lancé en 2018, il est aujourd'hui composé de quarante élèves élus de CM1 et CM2, répartis en binômes mixtes.

Ils sont élus en octobre par leurs pairs, pour un mandat d'un an, dans l'ensemble des écoles élémentaires de la ville (publiques et privées).

Il s'agit d'un véritable lieu d'apprentissage de la citoyenneté, du respect de la parole de l'autre.

Le CME dispose d'un budget de 18 000 euros pour des actions concrètes. Les réalisations des jeunes élus doivent être destinées à l'ensemble de la ville (pas limitées à leur école).

12 séances de travail au Dôme ou au GAMMA permettent sa mise en place au fil de l'année.

Tout est étudié pour faciliter la venue et le travail des enfants (transport, goûter ...). Comme tout élu, ils rendent compte de leurs actions, trois fois par an, lors de séances plénières qui se déroulent dans la salle du conseil municipal.

L'animation du CME est assurée par le service Participation citoyenne (deux agents), avec l'aide de deux animateurs des Francas, association d'éducation à la citoyenneté.

Le service Participation citoyenne se rend dans les écoles en septembre pour présenter le dispositif aux enfants.

E. Des partenaires de grande qualité

Association Ludiloisirs

L'association Ludiloisirs, créée le 2/01/1996 comprend :

- un accueil collectif de mineurs de trois à 12 ans ouvert les mercredis et vacances scolaires de 7h30 à 19h.

Des activités sont proposées aux enfants afin de favoriser l'autonomie, la citoyenneté et l'inclusion des enfants, tout en créant des liens intergénérationnels et en éveillant la sensibilité à l'environnement.

- une ludothèque; lieu d'échange et de partage autour du jeu, ouvert du lundi au samedi (hors vacances scolaires).

La ludothèque propose des espaces riches et variés stimulant l'imaginaire et le développement cognitif, favorisant la socialisation et l'intégration.

Elle se vit à Ludiloisirs au quotidien, à la maison par l'emprunt de jeux, en extérieur grâce aux animations de jeux surdimensionnés et aux interventions auprès de différents publics (crèche, médiathèque, Ehpad...).

Un évènement festif annuel "Ludiday" vient apporter une visibilité accrue de ce lieu auprès des usagers.

Centre social Mix-Cité

Le centre social est un équipement de proximité, ouvert à l'ensemble des habitants, offrant accueil, animation, activités et services à finalité sociale.

Le projet de structure en cours s'articule autour de trois grands axes : accompagner les parents dans leurs fonctions éducatives, contribuer au vivre ensemble et favoriser l'égalité des chances.



Centre Animation Jeunesse

Le CAJ accueille régulièrement des enfants de neuf à 12 ans. Cette tranche d'âge investit aussi les différents ateliers proposés par la structure. La structure observe un fort besoin des parents sur des propositions concrètes d'activités à la journée ou en demi-journée. Ces observations sont renforcées sur les demandes de départ en séjour. Pendant l'année et hors vacances scolaires, cinq calendriers d'activités (TLJ : Temps Libre Jeunes) sont proposés. Une moyenne de fréquentation de 40 jeunes est observée sur les deux structures. Les activités artistiques et manuelles sont très prisées ainsi que les activités culinaires de type «un midi presque parfait» ou «les confections de pâtisseries». Les repas des mercredis midi rassemblent 35 jeunes dont une majorité de 10 à 13 ans. Ce service proposé par le CAJ semble satisfaire les parents dans leur mode d'organisation familiale. L'ouverture du CAJ les samedis constitue aussi une accessibilité supplémentaire pour les familles en termes de propositions d'ateliers ou d'activités les après-midis.

- Accompagnement à la scolarité : autre enjeu social et forte demande des parents autour du travail scolaire notamment pour l'entrée au collège.
- Organisation et propositions de séjours : le CAJ adapte de plus en plus de propositions de séjours sur cette tranche d'âge. Environ sept séjours sont proposés à l'année.
- Soutien à la parentalité : un atelier est proposé un mardi par mois avec une présence de parents sur cette tranche d'âge.
- Prévention primaire en fonction des problématiques rencontrées (ex : harcèlement scolaire, phobie scolaire, violence, agressivité).
- Prévention secondaire et tertiaire dans les deux lieux avec des situations de jeunes très problématiques.

Centre social Le Local

Le centre social Le Local est un équipement avec une mission sociale globale, familiale et pluri-générationnelle ouvert à l'ensemble de la population habitant sur le territoire. Il offre et propose accueil, animations, activités et services à vocation éducative, sociale et culturelle.

Il intervient sur quatre secteurs d'activités : l'accueil – la famille – l'animation et la vie partenariale – l'accès aux droits et aux savoirs de base.

Ainsi, sont proposés de l'accompagnement à la scolarité, des rendez-vous écrivain public, des animations de quartier en pied d'immeuble, des sorties et week-end familles, l'apprentissage du français, un café des habitants ou encore tout un planning d'activités sportives et culturelles pour les adultes et bien d'autres choses... Il est basé sur le quartier centre-ville Crespy de Talence.

F. Les dispositifs CLAS (Contrat Local d'accompagnement à la scolarité)

Ces actions autour de la réussite éducative sont complétées par des dispositifs d'accompagnement à la scolarité développés par l'Éducation Nationale mais également par les centres sociaux du territoire.

Le dispositif CLAS proposé par Le Local a concerné 40 enfants sur cette année 2024/2025 accueilli dans un local de Crespy 2. Le coût pour les familles est uniquement celui de l'adhésion.

Les objectifs principaux

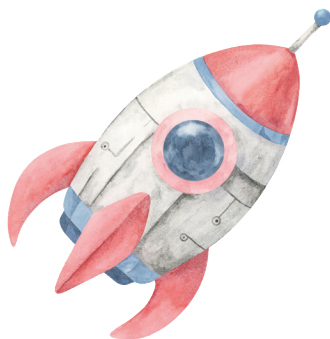
- Soutenir les enfants dans leur parcours scolaire en leur offrant un cadre propice à l'apprentissage.
- Renforcer les partenariats (PRE/PAE, médiateurs sociaux, éducateurs de prévention) pour un accompagnement global et cohérent.
- Accompagner les parents dans leur rôle éducatif et favoriser les échanges entre familles et école.
- Encourager l'épanouissement personnel et social des enfants à travers des activités éducatives et culturelles.

Encadrés par 15 bénévoles, majoritairement présents deux à trois fois par semaine, une animatrice coordinatrice et un animateur socioculturel, les temps d'accueils se déroulent selon un planning type : 16h30/17h : accueil et goûter ; 17h/17h45 : temps de travail scolaire ; 17h45 : activités ludiques.

L'équipe ressort quelques activités phares comme les ateliers photos et ateliers drones et la représentation de fin d'année devant les parents.

Les points forts de ce dispositif sont la participation active de jeunes bénévoles, anciens bénéficiaires, une forte adhésion au projet socioculturel et les retours très positifs des enfants, parents et enseignants.

Les points faibles identifiés ont été les difficultés de gestion du groupe des CM1/CM2 (autorité), les contraintes d'espaces et la répartition du temps (attente du jeu entravant parfois la concentration).





Centre social Mix-Cité, les objectifs principaux du dispositif d'accompagnement à la scolarité sont :

- aider les enfants à faire leurs devoirs et à les rendre plus autonomes
- accompagner les parents dans le domaine éducatif/scolaire
- favoriser et maintenir le lien enfants/familles/établissements scolaires
- permettre l'égalité des chances par l'accès aux livres, au numérique, aux activités créatives et physiques

64 enfants par semaines ont été accueillis sur l'année 2024 / 2025 selon un planning type décomposé en un temps d'accueil/goûter, un temps de devoir et un temps ludique, entre 16h30 et 18h30.

L'équipe encadrante est composée de trois animateurs salariés, avec un renforcement par sept autres salariés et 85 bénévoles au total.

2.2 La structuration des temps périscolaires et extrascolaires à Talence

L'accueil périscolaire avant et après l'école

L'accueil périscolaire est organisé autour des postulats suivants :

- **la libre adhésion** : aucune activité n'est imposée, l'enfant a la liberté de faire ou de ne pas faire.
- **l'inscription de l'action périscolaire dans un cadre ludique** : les notions de loisirs, détente, de jeux et de plaisir sont des constantes.
- **l'inscription de l'action périscolaire dans un cadre pédagogique mais non didactique** : les temps périscolaires sont des lieux d'apprentissage et de socialisation sans vocation enseignante. L'acte éducatif consiste à susciter la curiosité, à encourager l'envie d'aller vers l'autre et à s'insérer dans le groupe.
- **l'unité dans le service proposé** : quel que soit l'âge et le sexe des enfants, sur l'ensemble du territoire, tout en prenant en compte les différences de cycle (maternelle, élémentaire), les accueils périscolaires proposent le même type de prestation.

Les accueils périscolaires sont déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

- **Où ?** Dans chaque école maternelle et élémentaire, l'accueil périscolaire dispose d'espaces dédiés. Ces espaces sont organisés et meublés de manière à permettre aux enfants de s'y relaxer et d'y jouer ensemble.
- **Quand ?** Le matin dès 7h30 et jusqu'au début de la classe ; le soir, après la classe à partir de 16h30 et jusqu'à 18h30. Un goûter est fourni.
- **Qui assure l'encadrement des enfants ?** Sous la responsabilité des directrices des temps périscolaires, des équipes d'animation qualifiées proposent des activités dans le cadre de projets pédagogiques construits sur les axes définis par le projet éducatif des accueils.
- **Quelles sont les modalités d'inscriptions ?** L'accueil périscolaire est accessible aux enfants inscrits à l'école. L'enfant peut être inscrit en début d'année scolaire et en cours d'année pour les temps du matin et/ou du soir. La famille peut ensuite adapter la fréquentation en fonction de ses besoins et peut venir récupérer les enfants à tous moments.
Deux soirs par semaine, des ateliers sont proposés en élémentaires. Ils se déclinent sur un cycle complet allant de vacances à vacances. Une démarche d'inscription, gratuite, doit être réalisée en amont par l'enfant souhaitant y participer ainsi que ses parents. Ces derniers s'engagent, ces jours-là, à venir récupérer leur enfant à l'horaire défini de fin d'activité.



Quels sont les tarifs ? Annexe 3 Délibération Tarifs

Deux tarifs sont proposés pour prendre en considération la fréquentation et les revenus des familles.

- Un petit forfait : forfait mensuel de deux à quatre jours, calculés en fonction du quotient familial dont le tarif varie entre 4,81 € et 29,31 €
- Un grand forfait : forfait mensuel de cinq jours et plus dont le tarif varie entre 9,62 € et 58,62 €.
La seule fréquentation d'un jour (matin et/ou soir) est facturée 2 €.
Si l'enfant inscrit ne fréquente pas l'accueil périscolaire du mois il n'est pas facturé.

L'étude surveillée

Sur le temps du soir, les enfants présents sur les accueils périscolaires élémentaires peuvent bénéficier d'un cadre favorable pour effectuer leur travail scolaire en autonomie, sous l'attention d'un animateur. Il s'agit d'une étude surveillée « améliorée » pour les enfants restant tardivement sur l'accueil et dont les parents ne pourront pas (faute de temps) assumer cette fonction. Cette étude se déroule les lundis et jeudis après le goûter. Les parents peuvent préalablement inscrire, sans surcoût, leur enfant auprès de l'équipe d'animation.

La pause méridienne

En **maternelle** les enfants sont pris en charge par les ATSEM, et les plus jeunes sont accompagnés à la sieste, dès la fin du repas pris au premier service.

En **élémentaire**, avant et après le repas les animateurs périscolaires interviennent pour proposer des activités ludiques et de détente à ceux qui le souhaitent. Ces ateliers qui accompagnent les enfants à mieux vivre le temps particulier de l'avant et après repas sont déclarés en temps périscolaire auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

Les enfants ne souhaitant pas participer aux ateliers sont libres de jouer, se reposer dans la cour ou d'utiliser des espaces aménagés sous la surveillance des équipes d'animation.

- **Où ?** Dans chaque école maternelle et élémentaire les enfants sont accueillis dans le restaurant scolaire pour y déjeuner. La pause méridienne dure deux heures.
- **Quand ?** La pause méridienne se déroule entre 12h et 14h ou 11h30 et 13h30.
- **Quelles sont les modalités d'inscriptions ?** La restauration scolaire est ouverte à tous les enfants sans distinction. Ils peuvent être inscrits dès la rentrée ou tout au long de l'année.
- **Quels sont les tarifs ?** Deux formules au choix :
 - **la formule abonnement** De un à quatre jours par semaine avec un tarif calculé en fonction du quotient familial et qui varie entre 1.04 € et 6.64 € par repas.
 - **la formule Liberté** qui permet de déjeuner sans avoir réservé avec un euro de plus par repas.

La formule choisie ainsi que les jours, pour la formule abonnement, peuvent être modifiés dans le cadre d'un délai de prévenance de huit jours.

- **Qui assure l'encadrement des enfants ?** Dans le restaurant, les enfants sont servis et placés sous la surveillance des ATSEM et agents polyvalents en maternelle. En élémentaire les enfants plus autonomes déjeunent dans le cadre d'un self sous la surveillance des agents des écoles.

Le reste du temps, dans la cour et dans les différentes salles, les enfants sont encadrés par les agents des écoles et des animateurs viennent en renfort sur certaines écoles. Sous la responsabilité des directrices des temps périscolaires en élémentaire, ce sont les équipes d'animateurs qualifiés qui leur proposent des activités et assurent la surveillance.

Les activités proposées se déroulent sous formes d'ateliers déclarés en temps périscolaire auprès des services SDJES.

Le mercredi

Centres de loisirs municipaux

- Les p'tits potes de Lasserre maternelle
 - Les p'tits potes de Curie maternelle
 - Les p'tits potes de Gambetta maternelle
 - Les potes de Curie élémentaire
 - Les potes de Lasserre élémentaire
 - L'accueil multisport
-
- **Où ?** Dans les écoles maternelles, élémentaires et autres sites
 - **Quand ?** Le mercredi les enfants sont accueillis dans les centres de loisirs selon cinq formules :
 - Journée
 - Matinée avec ou sans repas
 - Après-midi avec ou sans repas.

Le matin, un accueil échelonné est possible jusqu'à 9h30 (sauf départ prévu pour une activité)

Le matin et l'après-midi sous forme de groupe, les enfants ont le choix entre plusieurs activités collectives variées culturelles, sportives, artistiques, scientifiques... L'amplitude horaire dédiée aux activités sur le mercredi permet de prendre son temps et d'approfondir les activités. Bien entendu, le rythme est différent selon l'âge des enfants accueillis. En maternelle, les activités sont beaucoup plus courtes, les temps rituels rythment la journée.

Le temps du repas et le temps libre qui l'accompagne (un peu avant et un peu après) sont des temps forts de socialisation et d'échanges informels qui permettent aux enfants de mieux se connaître, de mettre en place leurs propres activités, d'évoluer seuls ou en groupe sous la surveillance active et bienveillante des adultes.

Un temps d'accueil complémentaire, le matin et le soir, permet aux parents qui en ont besoin, de déposer leurs enfants tôt et de les récupérer plus tard : de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30

En fonction de leur rythme de fréquentation du mercredi, les enfants peuvent aussi être amenés à s'engager sur des projets à plus long terme (petits parcours de découverte, de pratiques).

- **Quelles sont les modalités d'inscriptions ?** Les inscriptions peuvent s'effectuer tout au long de l'année, les centres de loisirs sont accessibles à tous les enfants sans conditions. Les réservations s'effectuent ensuite par période en fonction du nombre de places disponibles.
Pour l'accueil Multisport, l'inscription se fait pour tous les mercredis de l'année scolaire.
- **Quels sont les tarifs ?** Ils sont fixés en fonction du quotient familial et selon la formule choisie :
 - Journée de 8h avec repas de 9,44 € à 33,74 €
 - Demi-journée de 5h avec repas de 5,90 € à 21,09 €,
 - Demi-journée sans repas (uniquement les mercredis hors vacances scolaires) de 3,54 € à 12,65 €
- **Qui assure l'encadrement des enfants ?** Sous la responsabilité des directrices des temps périscolaires, ce sont des équipes d'animateurs qualifiés qui leur proposent des activités dans le cadre de projets d'animation construits sur les axes définis par le projet pédagogique des accueils.

Les centres de loisirs associatifs

- Association Ludiloisirs maternelle et élémentaire
- Association Mix-Cité maternelle et élémentaire
- Association Centre Animation Jeunesse.



Les vacances scolaires

Centres de loisirs municipaux

- Les p'tits potes de Curie maternelle
 - Les p'tits potes de Lasserre maternelle
 - Les p'tits de Curie élémentaire
 - Les vacances sportives
-
- **Où ?** Dans les écoles maternelles, élémentaires et autres sites.
 - **Quand ?** Durant toutes les vacances scolaires.

Pour la période estivale, les centres de loisirs municipaux fonctionnent uniquement sur le mois de juillet. Sur le mois d'août, le centre Ludiloisirs et les vacances sportives fonctionnent.

Pour les fêtes de fin d'année, le centre Ludiloisirs et les ACM Municipaux fonctionnent sur une semaine en alternance.

- **Quelles sont les modalités d'inscriptions ?** Les inscriptions ouvrent en général un mois environ avant chaque période de vacances. Les réservations s'effectuent selon le nombre de places disponibles.
- **Quels sont les tarifs ?** Ils sont fixés en fonction du quotient familial et selon la formule choisie :
 - journée de 8h avec repas de 9.44 € à 33.74 €,
 - demi-journée de 5h avec repas de 5.90 € à 21.09 €,
- **Qui assure l'encadrement des enfants ?** Sous la responsabilité des directrices des temps périscolaires, ce sont des équipes d'animateurs qualifiés qui leur proposent des activités dans le cadre de projets d'animation construits sur les axes définis par le projet pédagogique des accueils.

Les centres de loisirs associatifs

- Association Ludiloisirs maternelle et élémentaire
- Association Mix-Cité maternelle et élémentaire

2.3 Les modalités d'information aux familles de toutes ces activités :

Les différentes évolutions du Portail Famille permettent à chacun, par l'intermédiaire de son espace personnel, de réaliser les démarches suivantes de façon dématérialisées en limitant la multiplication des demandes de document :

- inscrire son enfant à l'école, à la restauration scolaire, à l'accueil périscolaire, aux centres de loisirs municipaux
- visualiser et modifier les réservations à ces activités, mettre à jour ses données personnelles et familiales
- consulter et payer en ligne ses factures.

En cas de difficultés, les familles peuvent se présenter à la Maison de l'Enfance, avec ou sans rendez-vous, afin d'être accompagnées par le personnel d'accueil.

Un livret de présentation et d'information sur l'ensemble des temps périscolaires est remis aux familles lors des inscriptions scolaires et à chaque rentrée sur les bureaux de chaque élève. Annexe 4 - Guide du périscolaire

Le site Internet de la Ville et le Portail Familles mettent à disposition des Talençais toutes les informations nécessaires ainsi qu'une FAQ (foire aux questions) réactualisée régulièrement.

Une communication régulière sur les périodes d'inscription et de réservations aux activités des centres de loisirs est réalisée par e-mailing (y compris le planning annuel des différentes périodes envoyé en début d'année).

Des panneaux d'affichages sont installés devant les accueils avec l'ensemble des éléments d'information.



—○ 3 - ÉVALUATION DES OBJECTIFS ÉDUCATIFS PRIORITAIRES 2022/2025

Dans le cadre du pilotage du Projet éducatif de territoire, deux groupes de travail ont été créés et se sont rencontrés à plusieurs reprises

- La communauté éducative regroupe :
 - La Ville (élue en charge de l'Éducation et membres de la direction enfance et vie éducative),
 - La représentante de l'Éducation Nationale
 - Les directions d'école,
 - Les représentants élus des parents d'élèves
 - Les directions des temps périscolaires.
- Le réseau partenarial regroupe
 - La Ville (élue en charge de l'Education et membres de la direction enfance et vie Educative),
 - La CAF (Conseillère territoriale)
 - Les partenaires associatifs : Ludiloisirs, Centre social Mix-Cité, Le Local, le CAJ
 - Les services municipaux intervenant dans ce champ de l'enfance : culture, sport, cohésion sociale, handicap, PRE/PAE/Parentalité, transition écologique, inclusion.

Différents ateliers menés en intelligence collective ont permis, notamment sur l'année scolaire 2024/2025, de faire émerger une synthèse partagée du niveau d'atteinte des différents objectifs fixés sur le PEDT 2022/2025.

Pour rappel, quatre axes éducatifs prioritaires encadrent les actions à destination des enfants :

- **Axe 1** - La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant
- **Axe 2** - L'accueil de tous les publics
- **Axe 3** - Mise en valeur des richesses du territoire
- **Axe 4** - Le développement d'activités éducatives de qualité

3-1 Axe 1 : La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant.

Bien que les enfants viennent d'écoles différentes lorsqu'ils fréquentent les centres de loisirs, il convient d'avoir une vision globale sur l'ensemble du territoire. La mise en place de projets sous formes de cycles donne une meilleure lisibilité aux propositions et s'inscrivent dans la continuité.

L'utilisation d'espaces scolaires dans le cadre des centres de pour les mercredis et les vacances est réfléchi pour assurer une cohérence éducative avec le fonctionnement scolaire et périscolaire. Elle doit favoriser la continuité éducative en offrant aux enfants des repères.

De mêmes espaces peuvent ainsi être mutualisés sur le temps scolaire et périscolaire à condition que les usages, qui peuvent varier, soient précisés, partagés et clairs.

La vie quotidienne des enfants s'organise dans des temps et des espaces aux frontières délimitées par le foyer familial, l'école et le temps libre.

Le temps de fréquentation d'un enfant sur le temps périscolaire peut représenter jusqu'à 40% de sa journée (5h sur une journée de 12h), soit quasiment l'équivalent du temps passé dans le cadre scolaire. Le temps passé dans les centres de loisirs (temps extrascolaire) peut également varier de 3h à 11h.

Accueillir les enfants en collectivité, en dehors de leur domicile familial est un véritable acte éducatif. Les centres de loisirs permettent à l'enfant de vivre un temps de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente. Le temps de vacances ou de loisirs participe à l'éducation de l'enfant et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et de vivre des expériences. Il représente donc un troisième pilier dans la vie de l'enfant, en complémentarité de l'école et de la famille, qui lui permet de prendre des responsabilités, de se socialiser grâce aux différentes relations avec d'autres enfants, de découvrir le quartier, l'école, d'autres structures (clubs sportifs, écoles artistiques...), d'autres environnements (sortie et camps).

Il est fondamental, durant ces temps, de favoriser la créativité, la prise de responsabilité, la pratique d'activités de qualité, ainsi que le développement de l'autonomie de l'enfant.

Annexe 4 - Projet Educatif

Le projet éducatif présente un objectif pluriel :

- donner du sens aux pratiques professionnelles, à l'organisation et à la vie institutionnelle en lien avec les particularités de chaque établissement.
- être un référentiel commun à toutes les structures d'ACM permettant aux équipes de rédiger un projet pédagogique propre à son accueil périscolaire et extrascolaire.
- partager, informer, communiquer et faire ensemble autour de la vision éducative du territoire.

Une attention particulière est donnée à la démarche de concertation dans laquelle s'inscrit le projet éducatif. Régulièrement, des temps de partage et d'échanges sont instaurés avec les parents d'élèves et l'équipe enseignante sur certaines structures visant à s'assurer du bon suivi des actions éducatives menées et /ou à expérimenter de nouvelles pistes d'améliorer au fil de l'année si besoin.

Dans ce contexte, l'accueil des enfants en dehors des temps scolaires est naturellement amené à prendre en compte des enjeux éducatifs, sociaux et culturels.

Les Accueils Périscolaires et les Centres de Loisirs sont organisés autour des postulats suivants :

- libre adhésion : aucune activité n'est imposée, l'enfant a la liberté de faire ou de ne pas faire.
- inscription de l'action dans un cadre ludique : les notions de loisirs, de détente, de jeux, et de plaisir dans le jeu sont des constantes.
- inscription de l'action dans un cadre pédagogique mais non didactique : les accueils périscolaires et les centres de loisirs sont des lieux d'apprentissage et de socialisation sans vocation d'enseignement. L'acte éducatif consiste à susciter la curiosité, à encourager l'envie d'aller vers l'autre et à s'insérer dans le groupe.
- harmonie et complémentarité dans les services proposés : quel que soit l'âge et le sexe des enfants sur l'ensemble du territoire, tout en prenant en compte les différences d'âges (maternelle, élémentaire), les accueils périscolaires et les centres de loisirs proposent des activités comparables.

La complémentarité sur la journée scolaire

Depuis quelques années et notamment la réforme des rythmes scolaires, les relations entre les enseignants et les équipes d'animation ont considérablement évolué. Chacun a dû s'ouvrir aux champs d'action de l'autre. Les deux ont mesuré leur complémentarité.

Afin d'accompagner ces avancées, la Ville, en accord avec l'Inspection académique, a souhaité profiter de la mise à jour nécessaire de la charte des ATSEM pour marquer une ambition éducative plus large par l'élaboration d'un référentiel plus global de type Charte éducative.

L'objet n'est plus de définir uniquement le rôle de l'ATSEM dans la classe, en soutien de l'enseignante, mais plutôt de définir l'action des différents acteurs sur chaque temps de la journée de l'enfant.

L'objectif principal est la cohérence et la complémentarité entre les acteurs. (Accueil des familles, temps de transition, règlement intérieur...).

L'idée est de présenter le rôle et le sens de l'action de chaque acteur gravitant autour de l'enfant. Ainsi, chaque professionnel (enseignant, ATSEM, agent des écoles, agent de restauration, animateur...) connaît et comprend sa place et la place de l'autre dans ce système.

Ce travail a été engagé et il se poursuit entre les différents acteurs afin de finaliser un document servant de référence.

La complémentarité se traduit également par la mise en place d'un travail commun autour des projets d'écoles. Sur certains sites, les directrices périscolaires et cheffes d'équipes rencontrent de façon régulière les directions d'écoles afin de partager les difficultés rencontrées ou partager des projets en commun. Certaines participent également aux conseils des maîtres, en fonction des thématiques abordées. Nous sommes très heureux de cette approche et avons pour volonté de l'étendre à l'ensemble des écoles du territoire.

La participation active du service de la restauration municipale a permis de lancer différents projets autour du bien-manger, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, thématiques reprises et accompagnées par les équipes d'agents de la restauration et les équipes d'animation.

Ces projets d'animation menés en transversalité ont ainsi vu le jour et seront amenés à être développés en concertation.

La complémentarité sur les différents temps de l'enfant dans la semaine et pendant les vacances

Le temps de travail des équipes d'animation est annualisé pour assurer leur présence sur l'ensemble des temps d'accueil de l'enfant.

De nombreux animateurs interviennent sur les temps périscolaires en journée scolaire, le mercredi et pendant les vacances.

Les centres de loisirs municipaux, le mercredi et pendant les vacances, sont dirigés par les directrices des temps périscolaires tout au long de l'année.

Cette stabilité des équipes apporte un confort pour les enfants, notamment ceux de la maternelle, qui ont besoin de repères affectifs mais aussi une continuité, une cohérence dans les projets menés en complémentarité sur les différents temps.

Afin d'accompagner la cohérence d'accueil entre les différentes structures, municipales et associatives, l'objectif de la réalisation d'une charte commune du Bien Vivre Ensemble avait été portée.

Probablement par manque de clarification initiale sur les attendus, ce projet n'a pas été lancé sur les trois dernières années.

La complémentarité des actions pour le passage de la petite enfance à l'enfance et de l'enfance à la jeunesse

Certains passages sont des étapes très importantes dans la vie de l'enfant et nécessitent un accompagnement pour certaines familles.

Dans le cadre de l'observatoire de la Petite Enfance, il a été rapporté par différents professionnels des crèches, l'angoisse de certains parents et de leurs enfants pour le passage de la crèche à l'école.

Beaucoup de questions se posent alors, auxquelles les professionnelles de la petite enfance ne peuvent pas toujours répondre.

C'est un axe très important à prendre en compte comme piste d'amélioration de notre action.

Certaines passerelles existent déjà entre certaines crèches sur le quartier de Thouars et les quatre écoles du sud. Elles doivent être développées en intégrant les temps périscolaires et centres de loisirs mais également se généraliser sur l'ensemble du territoire.

Des temps d'échanges entre professionnels de la petite enfance et l'enfance sont amorcés et doivent être pérennisés chaque année.

Cet axe du PEDT est nécessaire pour assurer un maillage cohérent de l'offre éducative sur le territoire.

En parallèle, l'ouverture et l'accès pour tous aux actions pédagogiques menées, présente un autre axe à privilégier. Itat vent, sam lat di dolorro remperc hillibus de



3-2 Axe 2 - L'accueil de tous les publics

L'organisation et les modalités d'inscription et d'accès aux accueils doivent favoriser et faciliter l'accueil de tous les publics. En ce sens, plusieurs actions sont déjà engagées :

- **Une simplification des démarches administratives avec :**

- une réinscription automatique à certaines activités
- une liberté pour les familles d'effectuer leurs démarches via le portail famille. Ce portail famille mérite toutefois des réajustements et une montée de version du logiciel pour le rendre plus intuitif.
- la création d'un lieu d'accueil administratif unique qui facilite beaucoup les démarches pour les familles éloignées et celles qui réalisent une première démarche d'inscription.
- une proximité des agents entre eux qui permet une réponse réactive, adaptée et de qualité aux familles.

- **Une politique tarifaire**

Une politique tarifaire basée sur le QF de chaque famille est mise en place ainsi qu'une non-sectorisation pour l'accès aux centres de loisirs afin de favoriser la mixité sociale.

Bien qu'une priorité soit faite aux enfants dont les deux parents travaillent la totalité des familles exprimant leur souhait d'inscrire leurs enfants aux accueils périscolaires reçoit une réponse positive.

- **Accompagnement des familles allophones**

De nombreuses familles arrivent sur le territoire et ne maîtrisent pas forcément la langue française. Le service Education finance des interventions d'interprétariat, y compris sur demande d'une direction d'école.

Des actions ont été mises en place en parallèle avec des formations proposées aux équipes de la Petite Enfance et de l'Enfance pour l'accueil des familles allophones par l'association DULALA.

Ces actions doivent être développées afin d'accompagner les familles en fonction des besoins.

- Inclusion des enfants à besoins spécifiques

L'accueil des enfants à besoins spécifiques est une préoccupation des différentes structures d'accueils du territoire depuis de nombreuses années. Nous avons de longue date tissé des liens étroits avec la Plateforme Récréamix.

Afin de faire face à l'augmentation du nombre d'enfants concernés et d'accompagner les professionnels se retrouvant en difficulté, la Ville a décidé de recruter, à temps plein, une chargée de mission INCLUSION ENFANCE.

Rattachée au service Enfance, cette éducatrice spécialisée a notamment pour mission d'être personne ressource pour les équipes dans l'élaboration des projets d'accueils inclusifs, en accompagnement des familles qui la sollicite, en animation d'un réseau dédié permettant d'impliquer les différentes structures partenaires du territoire.

Arrivée en janvier 2025, sa feuille de route est en cours de construction et sera amenée à évoluer.

Il est à noter qu'à la rentrée de septembre 2024, le financement de l'intervention des AESH sur le temps de pause méridienne a été repris par les services de l'Éducation nationale. La prise en charge prend en compte l'accompagnement des enfants bénéficiaires d'une notification spécifique délivrée par la MDPH. La Ville a continué à financer des heures complémentaires pour les enfants avec des besoins spécifiques avérés ou en cours de diagnostic, afin d'améliorer et accompagner les conditions d'accueil.

Pour la rentrée 2025/2026, cette configuration semble être remise en cause. Quelque soit l'orientation prise, la Ville s'attachera à garantir la continuité de l'accompagnement de ces enfants.



• Pour le Centre social Mix-Cité :

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2024, le centre social a souhaité améliorer l'accueil de ces enfants en proposant l'intervention de deux jeunes en service civique dont la mission principale a été le soutien à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques.

Les services civiques, présents pour une mission de 10 mois, ont été associés à la prise en compte d'enfants porteurs de handicap et/ou d'enfants en difficulté de socialisation qui ont besoin d'être accompagnés individuellement pour pouvoir être intégrés au groupe.

Ils ont été associés aux suivis et aux rencontres avec les parents, lorsque les enfants ont été accompagnés par des institutions spécialisées.

Ils ont pu appréhender des situations et projets d'inclusion (toujours accompagné par l'équipe et en présence de professionnels) afin d'évaluer si le domaine du social et/ou celui du handicap correspondaient à la représentation qu'ils s'en faisaient pour les aider à construire leur projet d'orientation professionnelle.

Cet accompagnement spécifique des enfants à besoins particuliers a permis, tout au long de l'année, une meilleure inclusion de ce public et une vie de groupe plus sereine.

Il est à noter que le Centre social est de plus en plus sollicité pour ce type d'accompagnement.

L'accueil de ces services civiques a amélioré la capacité de la structure à répondre à ces besoins particuliers. Leur présence a consolidé l'encadrement en missionnant des personnes pour veiller à l'intégration des enfants en difficulté d'inclusion et a permis à l'ensemble du public d'être accueilli dans de meilleures conditions.

Il a permis aussi aux animateurs de pouvoir mettre en place les actions dans de bonnes conditions (réduire les risques de débordements ou de tensions au sein des groupes, et éviter ainsi l'exclusion des enfants à besoins spécifiques).

Le conseil d'administration de Mix-Cité a décidé de reconduire ces missions sur l'année scolaire 2025/2026

La mission Handicap Ville rappelle que le plus favorable est l'intégration de l'accueil d'enfants porteurs de handicap (idem pour les adultes) dans les projets d'établissement et qu'il faut se donner les outils de compréhension pour appréhender ces accueils.

Des partenariats actifs sont menés avec l'IEM de Talence, le SESSAD Saute-Mouton ou encore la clinique Béthanie.

De nombreuses actions autour de l'accueil de tous les publics ont été engagées pour répondre au mieux aux besoins des Talençais.

Sur l'année 2024/2025, nous pouvons noter, parmi les actions menées :

- des rencontres avec des sportifs porteurs de handicap dans le cadre de la semaine SEEPH : 11 classes de primaire
- une journée de sensibilisation au handicap visuel
- une campagne de communication dans la ville : " libérons les trottoirs, partageons l'espace... "

3-3 Axe 3 - Mise en valeur des richesses du territoire

La ville possède de multiples lieux ressources accessibles aux enfants sur les temps scolaires mais aussi de loisirs : Forum des Arts & de la Culture, Maison du développement durable, médiathèques, stade Pierre-Paul Bernard, stade Nautique Henri Deschamps, Gamma, différentes salles de sport...

Certains projets sont en cours ou programmés à plus ou moins long terme : Château des Arts pour les activités de la Direction des Affaires Culturelles, Planétarium....

La richesse d'un territoire, c'est également la population qui la compose et notamment les seniors bien présents sur notre territoire bien que Talence soit la ville la plus jeune de France.

Le projet "Dis papi, Dis Mamie... c'était comment quand tu étais petit(e)" développé en partenariat avec l'UDAF 33 permet, depuis trois ans, la valorisation des liens intergénérationnels.

La Ville possède également un patrimoine et une histoire riche. La journée inter-centres programmée dans le cadre de la Semaine de l'Enfant a permis de faire découvrir aux enfants le patrimoine du parc Peixotto en s'appuyant de façon ludique sur le parcours patrimoine existant.

Les associations et structures enrichissent également le territoire. La semaine de l'Enfant a été un excellent moyen de faire ensemble, de coconstruire et d'amplifier la découverte entre professionnels des différentes structures par l'engagement sur un projet commun.

Ainsi, sur le thème de l'art en mouvement, durant la semaine du 12 au 18 mai, un programme riche a été proposé à destination des enfants et des familles.

Les accueils périscolaires ont notamment mis en place des temps forts, accessibles aux parents (spectacle, ateliers parents/enfants, exposition d'œuvres d'art, flashmob).

Une journée regroupant l'ensemble des accueils collectifs de mineurs du territoire a également été organisée dans le parc Peixotto.

Des temps d'échanges préparatoires ont permis aux différents acteurs de se réunir et finaliser collectivement le déroulement et l'univers ludique de cette journée, à destination des petits le matin et des plus grands l'après-midi.

Une demi-journée, inscrite également dans le cadre de l'observatoire de la Petite Enfance, a également eu lieu et a permis aux professionnels de l'ensemble des structures du territoire mais également aux partenaires institutionnels (CAF, PMI), d'améliorer leurs connaissances respectives.

Cette démarche projet, regroupant les différents acteurs du territoire, a fait l'unanimité impulsant la volonté de mener des actions transversales tout au long de l'année.

3-4 Axe 4 - Le développement d'activités éducatives de qualité

Une valorisation des métiers liés à l'enfance

Un plan de formation coconstruit pour et avec nos équipes

La démarche de qualité éducative passe par la professionnalisation des équipes, avec pour objectif la stabilité des équipes en place, le plan de formation facilite la montée en compétence des agents au fil des ans.

Incluant dorénavant le secteur des agents des écoles au sein de la communauté éducative, les formations proposées durant les trois dernières années ont été les suivantes :

- le développement des pratiques managériales pour les chefs d'équipes et directions périscolaires
- le rapport Égalité Homme / Femme
- l'accueil des enfants et familles allophones
- l'accueil des enfants à besoins spécifiques
- l'accompagnement éducatif durant la pause méridienne
- l'accompagnement de l'éveil au goût
- le harcèlement scolaire : méthode de la préoccupation partagée

La Ville s'est également portée volontaire afin d'accueillir une étape du parcours de formation proposée à l'échelle du Département dans le cadre du dispositif « **Programme d'Accompagnement de la Qualité Educative des Territoires** » (**P.A.Q.U.E.T.**) sur la thématique « L'aménagement des espaces et des activités au profit des enfants et des intelligences multiples. »

Ce dispositif PAQUET, financé par le SDJES, est proposé par la Ligue de l'Enseignement et les Francas.

Il présente une dimension transversale et novatrice en incluant les différents acteurs éducatifs de la vie de l'enfant : enseignants, directions d'écoles, éducateurs sportifs, équipes d'animations, directions périscolaires, agents des écoles...

Vers une reconnaissance et une évolution du statut des métiers de l'animation

Au-delà de la mise à disposition de personnels municipaux au sein de certaines structures associatives, un travail d'harmonisation des salaires a également été mené pour les équipes d'animation de Ludiloisirs afin d'être en cohérence avec les équipes d'animation municipales.

Des passerelles et mutualisation des ressources humaines entre autres, s'effectuent également entre structures municipales, notamment entre les ACM des mercredis et vacances avec l'accueil Multisport et les vacances sportives.

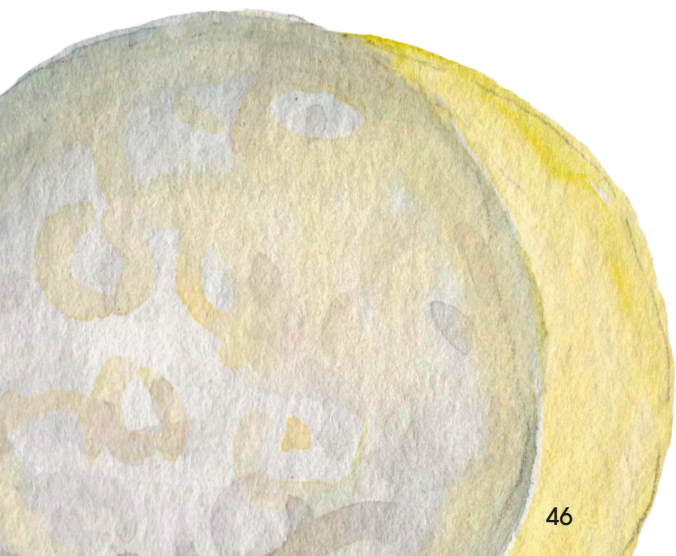
Depuis quelques années, un CDI est proposé aux animateurs ayant atteint le niveau d'ancienneté suffisant et une proposition individuelle de stagiarisation au sein de la Fonction publique sera proposée dans les prochains mois. Les modalités et conditions d'accès restent encore à définir.

Une offre éducative de qualité à poursuivre et consolider

Un partenariat ancré au cœur des structures d'accueil

Le territoire talençais est, nous l'avons vu précédemment, riche de propositions culturelles, artistiques et sportives. Les centres de loisirs municipaux et associatifs puisent dans ces ressources pour enrichir leur proposition d'interventions de qualité. En ce sens et tout au long de l'année, plusieurs partenaires interviennent dans les différents accueils périscolaires et de loisirs pour compléter les actions des équipes d'animations :

- intervention de la ludothèque (Ludiloisirs)
- atelier tennis de table par le club UST Tennis de table
- intervention des éducateurs sportifs pour l'éveil corporel des plus petits
- atelier d'arts plastiques au Forum des Arts & de la Culture où chaque mercredi les enfants découvrent plusieurs médiums et explorent différentes techniques artistiques.



Ces séances sont organisées par cycle, de période à période, pour permettre la découverte de ces activités au plus grand nombre.

Les temps forts « familles »

Par ailleurs, régulièrement au cours de l'année, des temps forts familles sont organisés, soit en clôture d'un cycle périscolaire, soit sous forme de veillées sur les temps de vacances.

Par exemple, à l'initiative des équipes d'animation, voici quelques actions menées sur l'année 2024/2025 :

- une soirée astronomie dans le parc Peixotto a permis à une trentaine de familles d'explorer le ciel et ses étoiles, sous les conseils de l'association Astro Gironde 33 et des animateurs formés en amont par la médiatrice scientifique du forum.
- un petit déjeuner printanier autour du « réveil de la nature » dans le parc Peixotto animé par la Maison du développement durable a permis aux familles des centres de loisirs de partager un temps matinal et convivial.
- un atelier parent/enfant sur le temps périscolaire, suivi d'un vernissage de l'expo réalisée et organisée par les enfants " autour de l'art à la manière de... "
- un tournoi de foot inter-centre sur la pause méridienne réunissant deux accueils périscolaires.

Des projets passerelles à consolider

Les échanges des groupes de travail « Partenaires » de l'Observatoire de la Petite Enfance ont révélé le besoin prégnant de développer les passerelles Petite enfance/Enfance et Enfance/Jeunesse. Ce besoin est partagé tant par les enfants, les parents que les professionnels.

Pour les professionnels l'enjeu est de connaître les différentes organisations et les interlocuteurs privilégiés pour mieux orienter et rassurer les familles notamment au niveau de la Petite enfance.

Pour les enfants, connaître les lieux, les fonctionnements des nouvelles structures pour mieux s'y projeter semble important pour passer le cap du changement notamment lors du passage au collège.

Pour les parents, connaître les fonctionnements, les lieux et les interlocuteurs est un gage de confiance et rassure la famille dans l'accompagnement de ce changement.

Tous ces enjeux nécessitent une collaboration étroite et durable des différents acteurs éducatifs, objectif qui sera pleinement travaillé dans le nouveau PEDT.

La parole de l'enfant et l'échange avec les parents sur le rôle de chacun à approfondir

Les échanges des groupes de travail du PEDT ont mis en exergue la nécessité de définir, identifier et partager le rôle et la place de chacun dans le parcours de l'enfant.

Une réflexion se poursuit sur le rôle et les missions des représentants des parents d'élèves et des différents acteurs professionnels de l'enfance.

Une attention particulière sera portée sur la question d'intégrer davantage la parole de l'enfant dans ce projet éducatif de territoire et des outils et moyens mis en œuvre pour évaluer cette dimension.

Sur les quatre dernières années, l'action conjointe des parents, de l'école et des intervenants du périscolaire s'est renforcée. La connaissance des champs d'interventions des uns et des autres s'est accrue, les rencontres formelles et informelles se sont développées permettant d'agir ensemble au bénéfice des enfants.

La recherche de la complémentarité et de la continuité éducative des différents temps de l'enfant doit se poursuivre malgré la complexité qu'implique les provenances de lieux multiples de tous les enfants.



Les points forts résident, d'une part, dans une bonne prise en compte des temps de l'enfant permettant de ne pas surcharger les temps de repos comme le mercredi, d'inscrire la détente et le libre choix des enfants comme des éléments fondamentaux des projets pédagogiques et, d'autre part, dans l'accompagnement vers l'autonomie et la citoyenneté.

Les temps de travail partagés menés au sein du Service Enfance regroupant le secteur des agents des écoles et de l'animation traduisent cette volonté de transversalité, d'harmonisation et de continuité éducative dans les temps péri et extrascolaires de l'enfant.

Les ateliers d'intelligence collective menés dans le cadre du suivi du PEDT à venir amèneront chacun à comprendre sa place et son rôle dans le maillage éducatif du territoire de Talence.

Impulser par une réelle démarche participative, donner du sens à son action que l'on soit enfants, parents, agents, enseignants, élus, associations ou institutions est « la clé de voute » d'une offre éducative de qualité adaptée à chacun.

Ce travail coconstruit amorcé a permis d'identifier de nouveaux objectifs pour les différents axes du PEDT à venir. En orange dans les tableaux ci-dessous, ces objectifs seront travaillés au cours des années à venir, évalués voire réajustés en fonction des besoins et des attentes des Talençais.



— 4 - LA NOUVELLE CHARTE PÉD/PLAN MERCREDI

	OBJECTIFS	MOYENS	INDICATEURS D'ÉVALUATION
1 2 3 4 5 6 7 8	Construire et partager une charte éducative commune à l'ensemble de la communauté éducative au sein de l'école	Constituer un groupe de travail Education Nationale / Ville Elaborer un document partagé pour les différents acteurs.	Fréquence et nombre de rencontres Production d'un document partagé
	Consolider et développer les projets de passerelle entre Petite Enfance/Enfance et Enfance/Jeunesse	Constituer un réseau des professionnels dédiés. Organiser des temps d'accueil anticipés sur les différentes structures	Fréquence et nombre de rencontres entre professionnels Nombre de temps d'accueils organisés Nombre de structures concernées
	Professionaliser les équipes Maintenir les équipes sur les différents temps de l'enfant	Constituer des contrats adaptés Annualisation des temps de travail Formation des équipes	Evolution des statuts - Evolution des besoins en recrutement chaque année Nombre de formations
	Inscrire les actions du périscolaire en cohérence avec les projets d'écoles	Planifier des rencontres hebdomadaires entre directeur TPS, Chef de l'équipe et Direction d'école	Nombre de rencontres réalisées Nombre de sollicitations des directeur TPS au conseil des maîtres
	Développer des actions éducatives transverses Enfance/Restauration Municipale	Mise en place de projets d'animation spécifiques : éveil au goût, lutte contre le gaspillage alimentaire	Nombre de projets communs menés
	Réalisation d'une charte commune aux ACM sur les règles de vie	Constituer un groupe de travail Partenaires. Elaborer un document partagé pour les différents acteurs.	Fréquence et nombre de rencontres Production d'un document partagé
	Améliorer la visibilité des actions éducatives des différents acteurs du territoire	Constituer un réseau des partenaires. Elaboration d'un document de communication	Nombre de rencontres Elaboration d'un document
	Impliquer davantage les enfants dans l'organisation de leur temps	Créer une instance représentative, issue du CME ?	Nombre d'enfants sollicités et de séances

LA COMPLÉMENTARITÉ ET LA COHÉRENCE ÉDUCATIVE DES DIFFÉRENTS TEMPS DE L'ENFANT

	OBJECTIFS	MOYENS	INDICATEURS D'ÉVALUATION
<p style="text-align: center;">AXE 2</p> <p style="text-align: center;">L'ACCUEIL DE TOUS LES PUBLICS</p>	<p>1</p> <p>Favoriser l'accueil des enfants à besoins spécifiques sur les ACM</p>	<p>Accompagnements divers auprès des équipes par la chargée de mission Inclusion Enfance</p> <p>Accompagnement des familles par la chargée de mission</p>	<p>Nombre accompagnements réalisés et enfants suivis</p> <p>Nombre de familles reçues</p>
	<p>2</p> <p>Développer les liens entre la Ville et les services dédiés de l'Education nationale : école inclusive, Pôle ressources Départemental</p>	<p>Participation aux réunions dédiées au sein des instances</p>	<p>Fréquence et nombre de rencontres</p>
	<p>3</p> <p>Favoriser la mixité sociale</p>	<p>Non-sectorisation pour les CDL</p> <p>Politique tarifaire basée sur le QF CAF</p> <p>Accueil de tous les publics sans distinction sur le statut travailleur ou non des parents</p> <p>Rencontres mixant différents quartiers</p>	<p>Evolution des inscriptions par QF et quartiers</p>
	<p>4</p> <p>Faciliter les démarches administratives pour accéder aux différentes activités</p>	<p>Maintenir les procédures de simplification des démarches administratives des familles</p> <p>Améliorer le parcours usagers sur le Portail Famille</p>	<p>Retours d'expériences parents</p>
	<p>5</p> <p>Renforcer les moyens de communication et d'accueil des enfants et familles allophones</p>	<p>Formations des personnels</p> <p>Prestations spécifiques : INTERMED...</p>	<p>Nombre de formations</p> <p>Nombre de sollicitations INTERMED</p>
	<p>6</p> <p>Renforcer les actions du PRE/PAE</p>	<p>Réunions thématiques au sein des APS afin d'accroître les repérages</p> <p>Aménager un espace par accueil avec du mobilier adapté</p> <p>Aménager les cours d'école afin de les rendre plus inclusives</p>	<p>Nombre de situations repérées et accompagnées</p>
	<p>7</p> <p>Rendre les lieux d'accueils des ACM plus inclusifs</p>		<p>Nombre de sites aménagés</p>

	OBJECTIFS	MOYENS	INDICATEURS D'ÉVALUATION
1	Faire découvrir aux enfants les différents lieux de pratiques d'activités du territoire	Attribuer des créneaux aux structures d'accueil sur l'ensemble des sites sportifs et culturels : Forum des Arts & de la Culture, GAMMA, Château des arts à venir, Stade Nautique, Henri Deschamps, Maison du développement durable, Planétarium en projet	Nombre de sites utilisés et nombre de créneaux attribués
2	Faire découvrir son environnement patrimonial	Projets d'animation s'appuyant sur le patrimoine du territoire et notamment les parcours patrimonial existants	Nombre de projets menés
3	Valoriser les liens intergénérationnels	Mise en place de projets intergénérationnels notamment dans le cadre du partenariat avec l'UDAF	Nombre d'activités menées Nombre d'enfants et séniors talents concernés
4	Faire découvrir les différentes structures d'accueil	Mise en place de projets de rencontres, d'animations inter-centres	Nombre de projets menées et structures participantes
5	Améliorer les articulations entre les centres de loisirs et les activités de loisirs	Rencontres en amont de la rentrée avec différents partenaires afin d'expliquer les contraintes de fonctionnement d'un centre de loisirs pour une meilleure compatibilité avec les horaires proposés	Retour des familles Nombre de structures impliquées
6	Rendre plus lisibles les initiatives solidaires entre parents	Communication spécifique et ciblée	Retour des familles Nombre d'initiatives

AXE 3

MISE EN VALEUR DES RICHESSES DU TERRITOIRE

	OBJECTIFS	MOYENS	INDICATEURS D'ÉVALUATION
1	Professionaliser les équipes d'animation	Proposer des formations sur des thématiques variées - Participation au dispositif PAQUET - Réflexion sur des modalités de temps afin d'élaborer les contrats proposés - Proposer des CDI / Stagiairisation	Nombre de formations réalisées Nombre d'agents formés Evolution des statuts
2	Développer les compétences des équipes encadrantes par des formations spécifiques	Décliner le plan de formation dédié aux pratiques managériales des directions TPS et Cheffes d'équipe - Proposer des formations sur thématiques diversifiées en lien avec le rôle d'encadrant	Nombre de formations réalisées Nombre d'agents concernés
3	Maintenir une action culturelle riche à destination des enfants	Label 100% EAC et notamment la réalisation annuelle du Livret - Médiation culturelle sur le temps scolaire - Accompagnement classe CHAM à Michelet	Nombre d'activités menées Nombre d'enfants concernés
4	Maintenir une politique sportive pour tous favorisant l'accès des enfants aux infrastructures	Accès aux différentes installations sportives pour les enfants des ACM y compris ceux dédiés à la pratique de haut-niveau - Intervention des ETAPS sur le temps scolaire	Nombre d'installations sportives utilisées par les ACM Nbre de classes concernées par les ETAPS
5	Maintenir une collaboration étroite entre les différents partenaires du territoire en charge d'un ACM	Réunions entre professionnels	Nombre de rencontres
6	Enrichir et harmoniser les niveaux de compétences des équipes des différentes structures	Formations transverses	Nombre de formations
7	Impliquer les familles dans les temps éducatifs et de loisirs de leurs enfants	Mise en place de temps forts familles	Nombre de projets menés Nbre de parents concernés
8	Rendre l'enfant plus acteur de ses temps de loisirs	Création d'une instance dédiée par exemple issue du Conseil municipal des enfants	Nbre d'enfants concertés

AXE 4

LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES DE QUALITÉ

Évaluation

Afin d'accompagner et faciliter les modalités d'évaluation, il sera demandé à l'ensemble des structures de renseigner une fiche action permettant d'identifier les axes et objectifs visés sur l'ensemble des projets.

Ce document sera coconstruit en début de PEDT afin d'accroître son appropriation par l'ensemble des acteurs.

Un questionnement sur les outils d'évaluation des actions par les enfants sera également porté, expérimenté et partagé pour appréhender au mieux l'impact des actions menées.

Coordination

VILLE DE TALENCE

Noms et fonction des correspondants :

Laurent FILLATREAU : Directeur du Pôle Enfance et Vie Educative

Laure DESAGES : Responsable du Service Enfance - Coordinatrice du PEDT

Adresse : Hôtel de Ville, Rue du Professeur Arnozan - Talence

Tel : 05 56 84 78 33

Adresse électronique : l.fillatreau@talence.fr , l.desages@talence.fr



Pilotage

Le comité de pilotage se réunira à minima, une fois par an, à chaque fin d'année scolaire.

Il doit représenter les différents partenaires impliqués dans le projet en tenant compte des groupes déjà constitués.

Il est ainsi composé de :

- Monsieur le Maire,
- six élus (1. Adjoint Education, périscolaire et centres de loisirs, accueil de l'enfant et entretien des bâtiments communaux, 2. adjoint Culture, relations internationales et jumelages, 3. adjoint Cohésion sociale, politiques de prévention et politique de la ville, 4. adjoint aux Sports, 5. conseiller municipal de l'opposition, 6. conseiller municipal de l'opposition),
- un représentant de la CAF,
- un représentant du service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports,
- l'Inspection Éducation nationale de circonscription et deux directeurs-trices d'écoles,
- six représentants des parents d'élèves issus des groupes de concertation,
- les représentants des associations gestionnaires de centres de loisirs,
- les responsables administratifs municipaux : direction enfance et vie éducative, responsable service Education coordination du PEDT, responsable service accueils périscolaires, centres de loisirs et accueil de l'enfant et entretien des bâtiments communaux,
- le représentant des DDEN du territoire de Talence (délégué départemental de l'Éducation nationale).

Comité technique :

Le comité technique, composé des deux groupes de travail présentés en introduction, sera maintenu sur la durée de ce PEDT / PLAN MERCREDI réactualisé.

Plusieurs réunions séparées ou en séance plénière seront programmées, tout au long de l'année, en fonction des thématiques abordées.

Il est précisé que des passerelles seront réalisées avec le groupe de concertation regroupant l'ensemble des parents d'élèves élus.

Des liens seront également tissés avec le CME afin d'intégrer les enfants dans la démarche globale du pilotage de ce dispositif.

Annexe 1 - DIRECTIONS DES ECOLES – DIRECTION DES TEMPS PERISCOLAIRES – CHEFFES D'EQUIPES AGENTS 2024/2025

ECOLES	DIRECTIONS ECOLES	DIRECTIONS TPS	CHEFFE EQUIPES AGENTS
ALBERT CAMUS MATERNELLE	BRUN Laurence	Mme BOUCHERON Barbara	PETRE Lucie
ALBERT CAMUS ELEMENTAIRE	NOUGARO Grégory		MINEAU Thomas
GAMBETTA MATERNELLE	FICHET Maud	CHAFIK Houda	DORBEAU Véronique
GAMBETTA ELEMENTAIRE	MONEGER Sylvanie		QUEMENAIRE Fanny
JOLIOT-CURIE MATERNELLE	JURQUET Amélie	SARFATI Léa	LUARD-FAUX Laurence
JOLIOT-CURIE ELEMENTAIRE	RAYNAL Annabelle		GRENIER Nathalie
PAUL LAPIE MATERNELLE	HAUQUIN Delphine	BRAND Mireille	FARGUES Hélène
PAUL LAPIE ELEMENTAIRE			ETIENNE SPIRITO Catherine
GEORGES LASSERRE MATERNELLE	BERTHAULT Véronique	PINEL Marion	LAGRAVE Sonia
GEORGES LASSERRE ELEMENTAIRE	LARROQUE Mirentxu		SUQUET Stéphanie
JULES MICHELET MATERNELLE	HENAFF Céline	MENJOU-MARCAT Gaëlle	BEKTAOUI Fouzia
JULES MICHELET ELEMENTAIRE	PANTALONI Eric		BRET Laurence
MAURICE RAVEL MATERNELLE	MASSON Xavier	FONDERE Justine	SERRE Anne-Iaure
MAURICE RAVEL ELEMENTAIRE			CAZENAVE Jessy
ST EXUPERY MATERNELLE	CUBIE Emilie	VION Valérie	MARTIN Perrine
ST EXUPERY ELEMENTAIRE	MULAMBA Aurore		BORDES Magali
JEAN JAURES	REBIERE Nathalie	FANTOU Julie	FAVEAU Sabrina
PICASSO	FERNANDES Chrystel	JAUREGUIBERRY Jessica	BOURDON Corinne

Annexe 2 - NOMBRES DE LICENCIÉS ASSOCIATIONS SPORTIVES TALENCE - Année 2024/2025

STRUCTURES	TOTAL LICENCIÉS	ENFANTS MOINS DE 12 ANS
FC TALENCE	503	207
UST ACROSPORT	142	106
UST AÏKIDO	26	5
UST ATHLETISME	904	159
UST BADMINTON	386	49
UST BASKET	265	72
UST BOXE	186	47
UST CLUB DE TENNIS	673	147
UST ESCALADE VERTIGE	235	58
UST GYMNASTIQUE	476	278
UST HANDBALL	239	49
UST JUDO	186	92
UST KARATE	19	5
UST PETANQUE	99	0
UST PLONGEE LE NAUTILE	51	0
UST TENNIS DE TABLE	264	85
UST VOLLEY-BALL	379	31
UST YOGA	30	0
GRADIGNAN TALENCE ESCRIME	144	66
KARATE ST GENES	251	46
CAMPUS AÏKIDO	31	0
ANONYMES CAMPUS	71	0
USEP GEORGES LASSERRE	94	0
ADEM	112	0
TNC	315	83
TOTAL	6081	1585

Annexe 3 - DÉLIBÉRATION DES TARIFS 2024

1) ENFANCE

Tarifs applicables à la rentrée scolaire 2024

RESTAURATION SCOLAIRE

ENFANTS TALENÇAIS	Restauration dans le cadre d'un abonnement		
	Tarif global	Tarif du repas abonné (80%)	Tarif encadrement et animation pause méridienne (20%)
QF de 0 à 200	1,04 €	0,83 €	0,21 €
QF de 200 à 500	De 1,04 € à 2,94 € Prix = 0,006333 x QF - 0,227	De 0,81 € à 2,35 €	De 0,21 € à 0,59 €
QF de 500 à 750	De 2,94 € à 3,20 € Prix = 0,00104 x QF + 2,42	De 2,35 € à 2,56 €	De 0,59 € à 0,64 €
QF de 750 à 3 000	De 3,20 € à 6,64 € Prix = 0,001529 x QF + 2,053	De 2,56 € à 5,31 €	De 0,64 € à 1,33 €
QF supérieur à 3 000	6,64 €	5,31 €	1,33 €
ENFANTS NON TALENÇAIS	6,64 €	5,31 €	1,33 €
ENSEIGNANTS	5,30 €		

En l'absence d'abonnement, les tarifs de la restauration sont majorés de 1 €.

La restauration des « Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap », ainsi que celle des personnes effectuant un service civique, s'accompagne des dispositions suivantes :

- les repas pris en présence de l'enfant dont ils s'occupent, sont à la charge de la Ville,
- les repas pris sur leur temps de pause sont facturés au tarif maximum appliqué aux enfants Talençais.

RESTAURATION NON SCOLAIRE

Repas fournis aux associations talençaises pour enfants et au CCAS	4,07 €
Repas fournis aux associations talençaises pour adultes	5,19 €
Repas spéciaux exceptionnellement fournis à d'autres associations	19,42 €

CLASSES DE DÉCOUVERTE

ENFANTS TALENÇAIS	Tarif par enfant et par jour	
QF de 0 à 200	5,48 €	
QF de 200 à 500	De 5,48 € à 8,54 €	Prix = 0,010211 x QF + 3,438
QF de 500 à 2 000	De 8,54 € à 23,86 €	Prix = 0,010211 x QF + 3,438
QF de 2 000 à 3 000	De 23,86 € à 34,07 €	Prix = 0,010211 x QF + 3,438
QF supérieur à 3 000	34,07 €	
ENFANTS NON TALENÇAIS	34,07 €	

TEMPS PÉRISCOLAIRE (TPS)

ENFANTS	Forfait mensuel pour 5 présences et plus	Forfait mensuel pour 4 présences maximum	Présence unique
QF de 0 à 200	9,62 €	4,81 €	2,00 €
QF de 200 à 500	De 9,62 € à 18,82 € 0,030667 x QF + 3,487	De 4,81 € à 9,41€ 0,015333 x QF + 1,743	
QF de 500 à 2 000	De 18,82 € à 42,70 € 0,01592 x QF + 10,86	De 9,41 € à 21,35 € 0,00796 x QF + 5,43	
QF de 2 000 à 3 000	De 42,70 € à 58,62 € 0,01592 x QF + 10,86	De 21,35 € à 29,31 € 0,00796 x QF + 5,43	
QF supérieur à 3 000	58,62 €	29,31 €	

CENTRES DE LOISIRS

ENFANTS	Journée de 8h (avec repas)	Demi-journée de 5h (avec repas)
QF de 0 à 200	9,44 €	5,90 €
QF de 200 à 500	De 9,44 € à 12,85 € Prix = 0,011367 x QF + 7,167	De 5,90 € à 8,03 € Prix = 0,007106 x QF + 4,479
QF de 500 à 2 000	De 12,85 € à 29,90 € Prix = 0,011367 x QF + 7,167	De 8,03 € à 18,69 € Prix = 0,007106 x QF + 4,479
QF de 2 000 à 3 000	De 29,90 € à 33,74 € Prix = 0,00384 x QF + 22,22	De 18,69 € à 21,09 € Prix = 0,0024 x QF + 13,89
QF supérieur à 3 000	33,74 €	21,09 €

ENFANTS	Demi-journée de 3h (sans repas) (1)	Tarif horaire (2)
QF de 0 à 200	3,54 €	1,18 €
QF de 200 à 500	De 3,54 € à 4,82 € Prix = 0,004261 x QF + 2,688	De 1,18 € à 1,61 € Prix = 0,001422 x QF + 0,896
QF de 500 à 2 000	De 4,82 € à 11,21 € Prix = 0,004261 x QF + 2,688	De 1,61 € à 3,74 € Prix = 0,001422 x QF + 0,896
QF de 2 000 à 3 000	De 11,21 € à 12,65 € Prix = 0,00144 x QF + 8,33	De 3,74 € à 4,22 € Prix = 0,00048 x QF + 2,78
QF supérieur à 3 000	12,65 €	4,22 €

(1) Uniquement les mercredis hors vacances scolaires.

(2) Uniquement en complément, un accueil du matin et un accueil du soir sont disponibles, chacun de ces accueils est comptabilisé sur la base forfaitaire d'une heure.

Un remboursement forfaitaire de 2 € par repas est autorisé dès lors que l'enfant fait l'objet d'un PAI avec repas fourni par la famille. La famille devra remplir un formulaire de demande pour obtenir le remboursement.

2) SPORTS

ANIMATIONS SPORTIVES

Tarifs applicables à la rentrée scolaire 2024

ACCUEIL MULTISPORTS

ENFANTS	Tarif annuel	
QF de 0 à 200	102,50 €	
QF de 200 à 500	102,50 €	
QF de 500 à 2 000	De 102,50 € à 202,10 €	Prix = 0,0664 x QF + 69,3
QF de 2 000 à 3 000	De 202,10 € à 268,50 €	Prix = 0,0664 x QF + 69,3
QF supérieur à 3 000	268,50 €	

VACANCES SPORTIVES À TALENCE

ENFANTS	Tarif par jour	
QF de 0 à 200	15,50 €	
QF de 200 à 500	15,50 €	
QF de 500 à 2 000	De 15,50 € à 28,40 €	Prix = 0,0086 x QF + 11,2
QF de 2 000 à 3 000	De 28,40 € à 37,00 €	Prix = 0,0086 x QF + 11,2
QF supérieur à 3 000	37,00 €	

SÉJOURS DE VACANCES AU SKI

ENFANTS	Tarif par jour	
QF de 0 à 200	54,00 €	
QF de 200 à 500	54,00 €	
QF de 500 à 2 000	De 54,00 € à 105,60 €	Prix = 0,0344 x QF + 36,8
QF de 2 000 à 3 000	De 105,60 € à 140,00 €	Prix = 0,0344 x QF + 36,8
QF supérieur à 3 000	140,00 €	

AUTRES SÉJOURS DE VACANCES

ENFANTS	Tarif par jour	
QF de 0 à 200	40,50 €	
QF de 200 à 500	40,50 €	
QF de 500 à 2 000	De 40,50 € à 77,70 €	Prix = 0,0248 x QF + 28,1
QF de 2 000 à 3 000	De 77,70 € à 102,50 €	Prix = 0,0248 x QF + 28,1
QF supérieur à 3 000	102,50 €	

Annexe 4 - PROJET ÉDUCATIF DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DES CENTRES DE LOISIRS DE LA VILLE DE TALENCE

Service ENFANCE – DIRECTION ENFANCE ET VIE EDUCATIVE

PRÉAMBULE

Pour répondre aux enjeux de demain au niveau de l'égalité des chances pour tous, la Ville de Talence a pour finalité l'accueil des enfants sur les Temps Périscolaires en complémentarité des actions éducatives des familles et de l'accueil scolaire.

La vie quotidienne des enfants s'organise dans des temps et des espaces aux frontières délimitées par le foyer familial, l'école et le temps libre. Le temps de fréquentation d'un enfant sur le temps périscolaire peut représenter jusqu'à 40% de sa journée (5h sur une journée de 12h), soit quasiment l'équivalent du temps passé dans le cadre scolaire. Le temps passé sur les centres de loisirs (temps extrascolaire) peut également varier de 4h à 11h. Accueillir les enfants en collectivité, en dehors de leur domicile familial est un acte éducatif. Les centres de loisirs permettent à l'enfant de vivre un temps de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente. Le temps de vacances ou de loisirs participe à l'éducation de l'enfant et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences. Il représente donc un troisième pôle dans la vie de l'enfant, en complémentarité de l'école et de la famille, qui lui permet de prendre des responsabilités, de construire des relations différentes avec d'autres enfants, le quartier, l'école, d'autres structures (clubs sportifs, écoles artistiques...), d'autres environnements (sortie et camps). Ainsi, il s'agit de favoriser la créativité, la prise de responsabilité, la pratique d'activités de qualité, ainsi que le développement de l'autonomie de l'enfant.

Le projet éducatif est élaboré par la Ville en tant qu'organisatrice. La mise en oeuvre est attribuée à la Direction Enfance et Vie Educative et plus spécifiquement au service Enfance, service gestionnaire de l'ensemble des Accueils Collectifs de Mineurs du Territoire. L'organisation de la Direction a été pensée pour assurer la bonne gestion et prise en compte des différents temps de l'enfant. Afin d'assurer la bonne évaluation des différentes actions, plusieurs temps de rencontres sont programmés tout au long de l'année avec l'équipe de Direction des Temps Périscolaires : réunion hebdomadaire Responsable du service Enfance avec toutes les directrices, Réunions thématiques en présence de la Direction et l'élue référente, Bilans, Fiches Projets...

Périmètre et Public :

- Territoire concerné : Ville de Talence.
- Public concerné : Enfants de trois à 11 ans scolarisés dans les écoles publiques de la ville.
- Périodes concernées : les temps périscolaires et extra scolaires.
- Nombre d'enfants potentiellement concernés par les temps périscolaires (juin 2025) : 2575
 - Enfants scolarisés en Maternelles : 993
 - Enfants scolarisés en Élémentaires : 1582
- Nombre d'établissements d'enseignement concernés : 18
 - Écoles Maternelles : 10
 - Écoles Élémentaires : huit
- Nombre de centre de loisirs concernés : cinq
 - ACM Maternelles : 248
 - ACM Élémentaires : 228

Dans ce contexte, l'accueil des enfants en dehors des temps scolaires est naturellement amené à prendre en compte des enjeux éducatifs, sociaux et culturels.

Les Accueils Périscolaires et les Centres de Loisirs sont organisés autour des postulats suivants :

- **Libre adhésion** : aucune activité n'est imposée, l'enfant a la liberté de faire ou de ne pas faire.
- Inscription de l'action dans un **cadre ludique** : les notions de loisirs, de détente, de jeux, et de plaisir dans le jeu sont des constantes.
- Inscription de l'action dans un **cadre pédagogique** mais non didactique : les accueils périscolaires et les centres de loisirs sont des lieux d'apprentissage et de socialisation sans vocation d'enseignement. L'acte éducatif consiste à susciter la curiosité, à encourager l'envie d'aller vers l'autre et à s'insérer dans le groupe.
- **Harmonie et complémentarité** dans les services proposés : quel que soit l'âge et le sexe des enfants sur l'ensemble du territoire, tout en prenant en compte les différences d'âges (maternelle, élémentaire), les accueils périscolaires et les centres de loisirs proposent des activités comparables.

Trois axes sont donc formulés à partir des finalités, des valeurs et des choix liés à l'analyse des besoins du territoire :

- Axe 1 - Soutenir la Parentalité
- Axe 2 - Favoriser l'épanouissement de l'enfant
- Axe 3 - Favoriser les projets visant à développer la participation des enfants dans une dynamique de coopération.

AXE I
SOUTENIR LA PARENTALITÉ

PROPOSER UN MODE DE GARDE DESTINÉ AUX ENFANTS DONT LES DEUX PARENTS TRAVAILLENT POUR LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES, ET A TOUS LES ENFANTS POUR LES CENTRES DE LOISIRS

Mise à disposition d'un lieu d'accueil et de personnel encadrant, garantissant la sécurité physique, morale et affective des enfants.

Illustrations

Ex1 : Mise en place d'un fonctionnement souple pour accueillir l'enfant et sa famille dans les meilleures conditions.

Ex2 : Étude de toutes les demandes de dérogation formulées par les parents pour les aider dans leur organisation.

Mise à disposition d'un lieu qui offre un accueil permettant de répondre aux besoins des familles et, l'inclusion autant que possible des enfants en situation de handicap pour favoriser l'accessibilité et la mixité sociale.

Illustrations

Ex : Travailler en partenariat sur les différentes possibilités de prise en charge.

IMPLIQUER LA FAMILLE DANS LA VIE DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET DES CENTRES DE LOISIRS

Mise en œuvre d'outils visant à associer et à informer les parents sur ce que vivent les enfants au sein des accueils périscolaires et des centres de loisirs

Illustrations

Ex1 : Invitation des familles sur des temps forts, des temps conviviaux sous différentes thématiques avec mise en scène de la présentation des productions des enfants.

Ex2 : Information des parents sur la vie de l'accueil (outils d'information par affichage et travail de communication des animateurs).

Ex3 : Intervention des Directeurs des Temps Périscolaires lors des conseils d'écoles.

Ex4 : Association des parents aux solutions à trouver en cas de difficulté avec un enfant.

PARTICIPER A LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES ENFANTS

Soutenir les enfants en difficultés relationnelles, scolaires et sociales.

Illustrations

Ex1 : Lien entre l'enseignant de l'enfant et ses parents et vice et versa.

Ex2 : Étude surveillée.

Ex3 : le Directeur des Temps Périscolaires est membre de l'équipe du Programme de Réussite Éducative sur le quartier de Thouars.

Ex4 : Participation aux équipes éducatives sur invitation des enseignants ainsi qu'aux conseils d'écoles.

Ex5 : Étude de toutes les demandes de dérogation pour aider les enfants dans leur parcours scolaire.

AXE II
FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS

PLACER LE RYTHME DE L'ENFANT AU CŒUR DE L'AMÉNAGEMENT DE CHAQUE TEMPS PÉRISCOLAIRE ET DES CENTRES DE LOISIRS

Respecter le rythme de vie de chaque enfant en fonction de son âge, de son état, de ses attentes, envies et besoins tout en veillant à aménager un cadre de vie adapté :

- ✓ Le matin, en proposant un temps calme et chaleureux, propice à l'accueil individuel de l'enfant à son réveil, et à la séparation. Dans les écoles maternelles un souci particulier devant être porté aux besoins de maternage des plus petits.
- ✓ Le midi et le soir, en systématisant un temps calme et un temps d'action ludique nécessaire après l'effort.
- ✓ L'Accueil périscolaire du soir propose un nouvel espace collectif après la classe, avec des possibilités d'activités et de repos. Il ne vient pas rajouter de temps fort contraint.
- ✓ La journée au centre de loisirs se déroule le plus sereinement possible dans un cadre adapté. L'équipe d'animation met en place des actions de loisirs favorisant le vivre-ensemble et le respect des différences.

SUSCITER L'ÉVEIL DANS DIFFÉRENTS DOMAINES (culturel, artistique, sportif...)

Proposer des activités diversifiées à partir de différents supports, autour de projets assurant une continuité entre les différents temps périscolaires et/ou scolaires, et en étant partenaire des projets d'école autant que possible.

Illustrations

Ex1 : Partenariat avec la médiathèque autour du Livre.

Ex2 : Projet Robotique.

Ex3 : Projet Éveil Corporel.

Ex4 : Partenariat avec le service du Développement durable.

Ex5 : Partenariat avec le service Culturel.



AXE III
FAVORISER LES PROJETS VISANT A DÉVELOPPER LA PARTICIPATION DES ENFANTS
DANS UNE DYNAMIQUE DE COOPÉRATION

FAVORISER L'AUTONOMIE ET LA
RESPONSABILISATION DES ENFANTS

Aider l'enfant dans l'apprentissage des gestes quotidiens de la vie.

Illustrations

- Ex1 : Apprendre à faire ses lacets.
- Ex2 : Règles élémentaires d'hygiène.

Associer l'enfant aux choix des activités qui sont proposées.

Illustrations

- Ex1 : Boîte à idées.

Accompagner les enfants dans la réalisation de projets collectifs dont ils sont les initiateurs et les acteurs.

CONTRIBUER A L'APPRENTISSAGE DES RÈGLES
DE VIE EN COLLECTIVITÉ ET DANS LE GROUPE

Accompagner l'enfant dans l'appropriation des règles de vie en groupe et en collectivité.

Illustrations

- Ex1 : Établissement des règles de vie avec les enseignants et les enfants.

- Ex2 : Travail au quotidien des animateurs sur le respect de l'autre, du matériel et des locaux.

Aider l'enfant à trouver sa place dans le groupe.

Illustrations

- Ex1 : Temps du repas, du goûter.

- Ex2 : Attention et vigilance des animateurs face au positionnement de l'enfant vis-à-vis du groupe (isolement, hyperactivité...).

JEANNE SALLET :
Adjoint au Maire
Déléguée à l'Éducation,
Périscolaire, Centres de Loisirs
Entretien des Bâtiments Communaux,
Accueil de l'enfant, proximité, Citoyenneté

Talence